

Portrait d'ensemble 2021-2022

Formation professionnelle

Services et programmes d'études

Coordination et rédaction

Service des programmes d'études

Direction de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle

Direction générale des services à l'enseignement

Secteur du soutien aux élèves, de la pédagogie et des services à l'enseignement

Pour information :

Renseignements généraux

Ministère de l'Éducation

1035, rue De La Chevrotière, 17^e étage

Québec (Québec) G1R 5A5

Téléphone : 418 646-4215

© Gouvernement du Québec

Ministère de l'Éducation

ISSN 2292-0617 (en ligne)

Note au lecteur

Le texte comporte des parties surlignées en **jaune** qui indiquent les modifications apportées par rapport à la version précédente.

Table des matières

Présentation	1
1 Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement	5
2 Reconnaissance des acquis et des compétences	7
3 Services éducatifs	9
3.1 Services d'enseignement	9
3.1.1 Admission	9
3.1.2 Programmes d'études menant à l'obtention du diplôme d'études professionnelles et à l'attestation de spécialisation professionnelle.....	10
3.1.3 Répartition des programmes d'études.....	11
3.1.4 Programmes d'études professionnelles faisant l'objet d'un contingentement ministériel.....	11
3.1.5 Autorisations permanentes, autorisations provisoires, ententes entre centres de services scolaires ou commissions scolaires et délocalisations hors territoire.....	11
3.1.6 Services de formation	12
3.1.6.1 Cours offerts en mode présentiel.....	12
3.1.6.2 Reconnaissance des acquis et des compétences	12
3.1.6.3 Examen seulement.....	12
3.1.6.4 Examen de reprise	12
3.1.6.5 Formation à distance	12
3.1.7 Formation générale et formation professionnelle suivies en concomitance	13
3.1.8 Projets pilotes de concomitance à horaire intégré entre la formation générale et les programmes d'études professionnelles nécessitant des préalables de la 3 ^e secondaire.....	14
3.1.9 Projets de concomitance visant un double diplôme DES-DEP entre la formation générale et la formation professionnelle : Métier d'avenir-études et son volet facultatif « Exploration des métiers ».....	14
3.1.10 Passerelle entre le certificat de formation à un métier semi-spécialisé (CFMS) et un programme d'études professionnelles menant au DEP	15
3.2 Services d'aide à la démarche de formation	16
4 Services complémentaires.....	17
5 Évaluation des apprentissages et sanction des études.....	19
5.1 Évaluation des apprentissages.....	19
5.2 Sanction des études.....	20
Annexe I Liste des programmes d'études professionnelles menant à l'obtention du DEP, de leurs conditions d'admission et de leurs préalables spécifiques, 2021-2022.....	21
Annexe II Liste des programmes d'études professionnelles menant à l'obtention de l'ASP et de leurs conditions d'admission, 2021-2022.....	99

Annexe III	Liste des programmes d'études professionnelles retirés de l'offre de formation, 2021-2022	109
Annexe IV	Liste des cours hors programmes d'études ministériels pour lesquels le ministre délivre un relevé des apprentissages, 2021-2022.....	115
Annexe V	Liste des compétences par programmes d'études professionnelles pour lesquelles le ministre impose des épreuves, 2021-2022.....	119
Annexe VI	Liste des programmes d'études pour lesquels une instrumentation ministérielle propre à la reconnaissance des acquis et des compétences a été élaborée, 2021-2022	131
Annexe VII	Passerelle CFMS – DEP, 2021-2022	137
Annexe VIII	Tableau des unités requises en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique pour l'admission à certains programmes d'études menant au DEP, par la passerelle CFMS – DEP, 2021-2022.....	143

Liste des schémas

Schéma	Liens entre la <i>Loi sur l'instruction publique</i> et le <i>Régime pédagogique de la formation professionnelle</i>	3
--------	--	---

Présentation

Le présent document constitue le portrait d'ensemble des services et des programmes d'études de la formation professionnelle (FP). Il vise particulièrement à fournir de l'information complémentaire sur certains articles de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP)¹, du *Régime pédagogique de la formation professionnelle* (RP)² et des *Règles budgétaires de fonctionnement pour les années scolaires 2021-2022 à 2023-2024* (RB).

Structuré en cinq sections, ce document porte sur :

1. Les services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement;
2. La reconnaissance des acquis et des compétences (RAC);
3. Les services éducatifs
4. Les services complémentaires;
5. L'évaluation des apprentissages et la sanction des études.

Il contient également huit annexes en complément d'information.

Cet outil est mis à la disposition du personnel des centres de formation professionnelle (CFP). Les établissements d'enseignement privés sous permis et les établissements d'enseignement collégial autorisés à dispenser des programmes d'études conduisant au diplôme d'études professionnelles (DEP) ou à l'attestation de spécialisation professionnelle (ASP) sont également invités à l'utiliser.

L'offre de formation à la formation professionnelle

Quelque 147 programmes d'études de la FP sont offerts dans plus de 190 établissements. S'ajoutent à ces programmes plus de 48 formations de courte durée.

Les programmes d'études professionnelles sont répartis sur l'ensemble du territoire québécois, selon les caractéristiques socioéconomiques de chacune des régions. Cette répartition, communément appelée « carte des enseignements professionnels », compte environ 1 700 autorisations ministérielles accordées à différents centres de services scolaires (CSS) et commissions scolaires (CS).

En plus de l'éventail des programmes d'études officiels, la formation continue prévoit notamment un accès à des services de formation dits « sur mesure », par l'intermédiaire des services aux entreprises des CSS et des CS, et ce, pour répondre aux besoins plus spécifiques des personnes en emploi.

Depuis 1986, différentes voies de formation ainsi que des mécanismes visant la persévérance et la réussite ont été mis en place pour faciliter l'accès aux études professionnelles et répondre à des besoins diversifiés.

Les services offerts ont pour but de favoriser, auprès de la clientèle, l'accès et le maintien en emploi, le développement de la mobilité professionnelle, l'autonomie et la participation au développement économique, social et culturel du milieu.

¹ RLRQ, chapitre I-13.3, a. 448.

² RLRQ, chapitre I-13.3, r. 10.

Les encadrements législatifs et réglementaires concernant la formation professionnelle

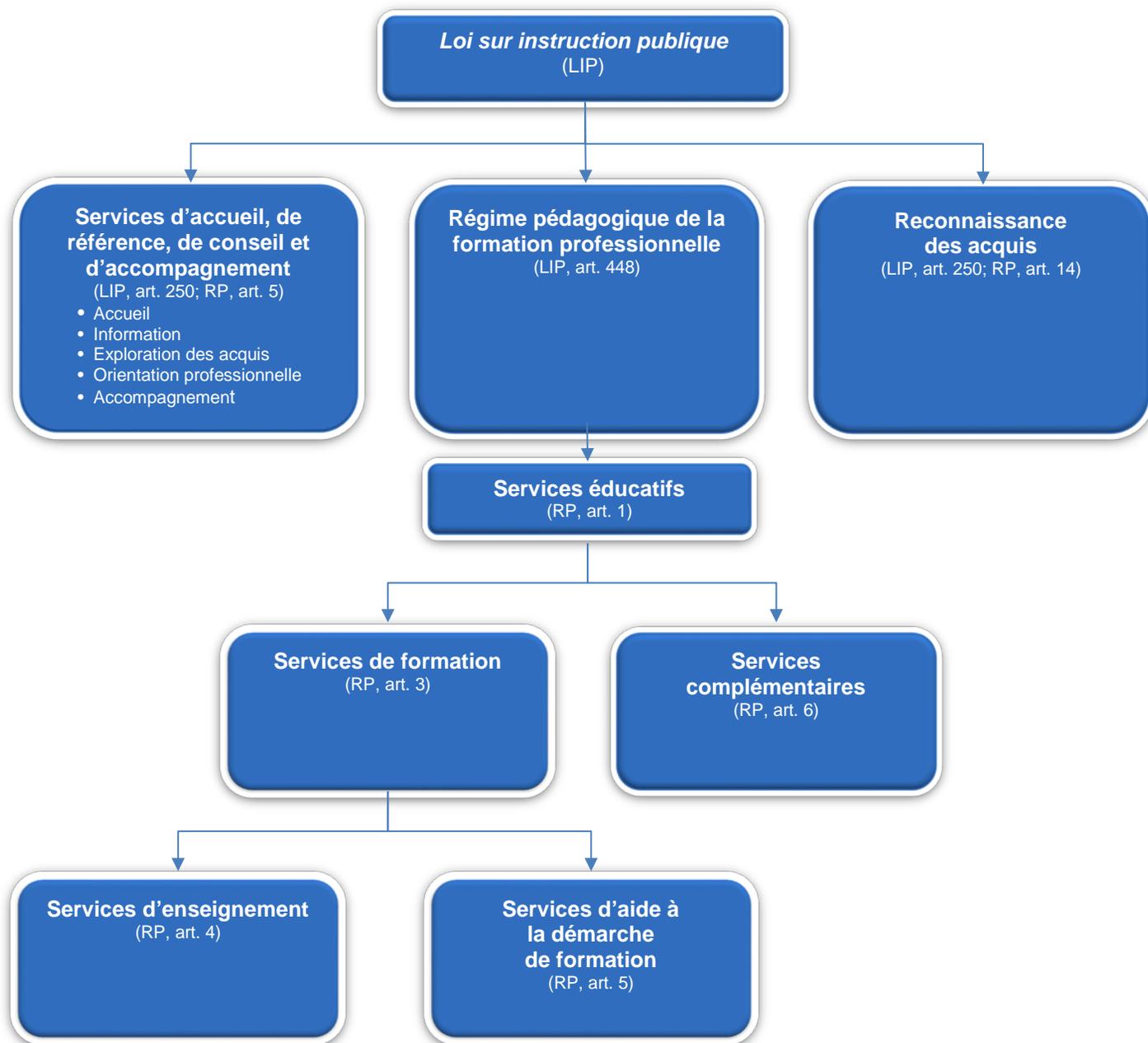
Les services éducatifs de la FP sont régis par son propre RP. Celui-ci découle de l'article 448 de la LIP.

Les services éducatifs sont aussi liés aux services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) de même qu'à la RAC, qui relèvent tous deux de la LIP (article 250).

En vertu de l'article 467 de la LIP, les établissements d'enseignement du Québec désignés par le ministre de l'Éducation bénéficient de subventions pour offrir les spécialités professionnelles.

Il est à noter que ce document ne constitue pas une interprétation juridique des dispositions législatives.

Schéma
Liens entre la *Loi sur l'instruction publique* et
le *Régime pédagogique de la formation professionnelle*



1 Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement

N/Référence : LIP, art. 250.

En conformité avec la *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue* adoptée en 2002, les services d'accueil et de référence ont été bonifiés par l'ajout des services de conseil et d'accompagnement. Ces services sont maintenant connus sous l'appellation « services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement » (SARCA).

Les adultes peuvent bénéficier des SARCA en amont de leur inscription ou pendant leurs études en formation générale ou en FP. Ces services visent à les soutenir dans leur prise de décision au regard d'un projet de formation qui correspond à leurs buts personnels et professionnels et à leur fournir l'aide nécessaire tout au long de la réalisation de leur projet.

Le projet de formation repose sur des éléments personnels et environnementaux, parfois d'une manière très explicite, parfois de façon plus implicite. Chez l'adulte, ces éléments correspondent notamment :

- à ses acquis, à ses capacités cognitives ainsi qu'à sa santé physique et psychologique;
- à ses champs d'intérêt et à ses aspirations scolaires et professionnelles;
- à ses responsabilités familiales et communautaires de même qu'à sa situation économique et professionnelle;
- à sa vision de la situation du marché du travail et à son engagement social et culturel.

Tous ces éléments sont déterminants dans la précision du projet de formation de l'adulte ainsi que dans l'établissement de son profil de formation. Selon leur importance respective, ils serviront à la mise à jour constante du projet de l'adulte selon ses choix. Ce projet est ainsi la pierre angulaire de toute sa démarche de formation. Différents documents de référence apportent des précisions sur ce sujet.

Plus précisément les SARCA, qui se présentent comme un ensemble intégré de services, permettent à la personne :

L'accueil	<ul style="list-style-type: none"> • de clarifier et de valider la nature de sa demande; • de faire un état de sa situation et de connaître les possibilités qui s'offrent à elle et les suites à donner pour élaborer et réaliser son projet.
L'information	<ul style="list-style-type: none"> • de se renseigner sur les programmes d'études sur les professions ou sur les métiers, sur le monde du travail, sur les ressources éducatives du CSS ou de la CS et sur les différents services offerts dans la communauté, tout en étant guidée pour se documenter elle-même et encouragée à le faire.
L'exploration des acquis	<ul style="list-style-type: none"> • d'obtenir une analyse de son dossier scolaire et extrascolaire pour situer ses acquis; • d'être dirigée vers les services de RAC en formation générale des adultes et en formation professionnelle ou vers d'autres services appropriés à sa situation; • d'évaluer les conditions de faisabilité d'un éventuel projet professionnel ou de formation.
L'orientation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • d'évaluer, d'adapter ou d'effectuer des choix professionnels en fonction de sa situation, de ses expériences, de ses aspirations et du monde du travail.
L'accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> • de recevoir l'aide et les conseils dont elle a besoin tout au long de sa démarche, c'est-à-dire durant les différentes étapes de conception et de réalisation de son projet de formation; • de bénéficier d'actions de soutien et de suivi pour renforcer sa mobilisation et son engagement dans son projet de formation.

Les CSS et les CS ont la responsabilité d'être proactifs et d'agir en partenariat pour joindre la population visée par la *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue* (2002) et de répondre aux orientations de la *Politique de la réussite éducative – Le plaisir d'apprendre, la chance de réussir* (2017).

Le financement fait partie de l'allocation de base prévue dans les RB.

2 Reconnaissance des acquis et des compétences

N/Référence : LIP, art. 250; RP, art. 14.

En FP, la RAC permet à toute personne de se faire reconnaître officiellement les apprentissages qu'elle a faits en dehors du cadre scolaire, c'est-à-dire par l'entremise de diverses expériences de travail ou de vie (bénévolat, loisirs, etc.).

Pour être reconnus, ces acquis doivent être évalués par rapport aux compétences des programmes d'études menant à un DEP, à une ASP ou à une attestation d'études professionnelles (AEP), conformément aux conditions et aux critères établis par le ministre. La personne recevant le service de RAC n'est pas assujettie au respect des conditions d'admission pour l'obtention de son diplôme. Cependant, celles-ci sont obligatoires pour la formation déclarée par un établissement (cours offerts en mode présentiel ou à distance).

Le *Cadre général – cadre technique, Reconnaissance des acquis et des compétences en formation professionnelle et technique*, ainsi que le *Rapport d'analyse de la situation de travail de la conseillère et du conseiller en reconnaissance des acquis et des compétences* fournissent les renseignements pertinents quant à l'approche en vigueur et aux tâches à réaliser.

Ces documents sont accessibles à l'adresse suivante :
<https://www.inforoutefpt.org/ministere/dossiers.aspx>

3 Services éducatifs

N/Référence : LIP, art. 1 et 3; RP, art. 26 et 27.

Les articles 1 et 3 de la LIP, de même que les articles 26 et 27 du RP précisent les conditions d'application de la gratuité scolaire en FP.

Conformément aux RB, l'effectif scolaire admissible aux subventions comprend les élèves, pour une période de fréquentation donnée (par exemple, du début de septembre à la fin de décembre), inscrits à des cours totalisant un minimum de 15 heures par semaine ou plus, sauf lorsqu'il s'agit de terminer une formation. Cette disposition s'applique également aux personnes qui bénéficient de la RAC.

Les services éducatifs de la FP sont constitués par :

- les services de formation;
- les services complémentaires.

Les services de formation sont liés à l'acquisition, à l'évaluation et à la sanction des compétences visées par les programmes d'études (RP, art. 2). Ils comprennent :

- les services d'enseignement;
- les services d'aide à la démarche de formation (LIP, art. 3).

3.1 Services d'enseignement

3.1.1 Admission

N/Référence : LIP, art. 465; RP, art. 12 et 13

Les conditions d'admission sont établies par le ministre en vertu de l'article 465 de la LIP. Les préalables spécifiques relatifs à la condition d'admission « avoir atteint l'âge de 18 ans et posséder les préalables fonctionnels », pour chacun des programmes d'études, sont présentés à l'annexe I de ce document. Cette information est également consignée dans le site www.inforoutefpt.org, sous la rubrique « Rechercher une formation ou un organisme scolaire ».

Les CSS et les CS déterminent, conformément aux conditions établies par le RP, si la personne qui désire être admise à un programme d'études professionnelles satisfait aux conditions établies. Elles versent au dossier de l'élève les pièces qui justifient son admission en formation générale et en FP dans le cas d'une admission en concomitance.

Des conditions d'admission supplémentaires s'appliquent dans certains programmes. Par exemple, dans le cadre du programme d'études *Transport par camion* (5291), il est nécessaire de se conformer aux exigences de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) afin d'obtenir le permis de la classe 1. Dans ces cas, le programme d'études est la référence incontournable.

Les CSS et les CS peuvent reconnaître en équivalence, conformément aux conditions et aux critères établis par le ministre, des cours de formation générale sanctionnés par une autre autorité compétente

et permettre ainsi à l'élève de satisfaire aux conditions d'admission³.

Les CSS et les CS ont également la responsabilité de s'assurer que l'élève admis à un programme d'études professionnelles possède un degré de maîtrise et de compréhension de la langue d'enseignement suffisante pour suivre et réussir sa formation⁴.

En ce qui concerne l'accès aux programmes d'études conduisant à l'ASP, les programmes d'études menant au DEP exigés à titre de préalables à l'admission sont indiqués à l'annexe II et dans le site Web www.inforoutefpt.org, sous la rubrique « Rechercher une formation ou un organisme scolaire ».

Les CSS et les CS doivent s'assurer que la personne possède les acquis reconnus comme étant équivalents au DEP préalable ou qu'elle exerce un métier ou une profession en relation avec ce programme d'études en vue de respecter les conditions d'admission au programme d'études menant à l'ASP.

Les acquis reconnus comme étant équivalents renvoient à la formation antérieure ou à l'expérience de travail. Cette dernière ne pourra entraîner l'obtention du DEP que si l'élève satisfait aux dispositions prévues.

3.1.2 Programmes d'études menant à l'obtention du diplôme d'études professionnelles et à l'attestation de spécialisation professionnelle

N/Référence : LIP, art. 461 et 463; RP, art. 22 et 23

Les programmes d'études professionnelles et les types de sanctions (filières DEP ou ASP) prévus au RP sont présentés aux annexes I et II. Ces dernières contiennent la liste des programmes d'études menant à l'obtention du DEP et de l'ASP, les conditions d'admission et les préalables spécifiques en vigueur pour l'année scolaire **2021-2022**.

L'annexe III contient la liste des programmes d'études qui ont été retirés de l'offre de formation. La possibilité de s'inscrire à l'un de ces programmes d'études s'adresse uniquement à l'élève qui a réussi au moins un cours d'un programme d'études professionnelles (DEP ou ASP) figurant dans cette annexe avant le 30 juin de l'année scolaire au cours de laquelle le ministre a retiré ce programme d'études.

Les CSS et les CS doivent s'assurer que l'élève qui désire poursuivre une formation commencée avant le 1^{er} juillet de l'année scolaire du retrait dans un programme d'études figurant à l'annexe III, et qui remplit la condition de la réussite antérieure d'au moins un cours de ce programme, continue d'avoir accès à la formation en question jusqu'au 30 juin de l'année de fin d'application du programme d'études.

³ Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (2015), *Guide de gestion. Sanction des études et des épreuves ministérielles. Formation générale des jeunes; Formation générale des adultes; Formation professionnelle*. ISBN 978-2-550-72836-8, section 6.5. *Reconnaissance des acquis scolaires en formation professionnelle*.

⁴ *Ibid.*, section 6.7.2. *Reconnaissance du test de développement général (TDG) aux fins d'admission en formation professionnelle*.

À cet effet, les CSS et les CS doivent soit :

- continuer d'offrir le programme d'études;
- permettre à l'élève de poursuivre sa formation dans un nouveau programme d'études, le cas échéant, en établissant les équivalences;
- diriger l'élève vers un autre CSS, une autre CS ou un autre établissement qui offre le programme d'études en question.

3.1.3 Répartition des programmes d'études

N/Référence : LIP, art. 467 et 472

Le document intitulé *Carte des enseignements (FP)* présente la liste des programmes d'études professionnelles menant au DEP ou à l'ASP qu'un CSS ou une CS est autorisé à offrir de façon permanente ou provisoire pour l'année scolaire en cours. Ce document est mis à jour régulièrement en fonction des nouvelles autorisations d'offrir des programmes d'études professionnelles. Il peut être consulté à l'adresse suivante : <https://www.inforoutefpt.org/ministere/infoDocs.aspx>.

3.1.4 Programmes d'études professionnelles faisant l'objet d'un contingentement ministériel

N/Référence : RB

L'information relative au contingentement ministériel de certains programmes d'études professionnelles est consignée à l'annexe H des RB pour l'année scolaire **2021-2022**. Cette annexe présente la liste des spécialités professionnelles pour lesquelles le ministre détermine un nombre maximal d'élèves en équivalence au temps plein (ETP) par CSS et CS aux fins de financement.

3.1.5 Autorisations permanentes, autorisations provisoires, ententes entre centres de services scolaires ou commissions scolaires et délocalisations hors territoire

N/Référence : LIP, art. 209, 213, 467 et 472; RB

Les CSS et les CS qui souhaitent offrir un programme d'études professionnelles menant au DEP ou à l'ASP doivent obtenir l'autorisation du ministre, et ce, avant le début de la formation. Les demandes d'entente entre CSS et CS ou les demandes de délocalisation en vue d'offrir une spécialité professionnelle nécessitent également une approbation ministérielle.

Pour déposer une demande de modification à la carte des enseignements professionnels, les CSS et les CS doivent remplir le *Formulaire de demande. Autorisations provisoire ou permanente et projet d'entente entre commissions scolaires ou délocalisation, pour offrir un programme d'études professionnelles* puis l'acheminer au Ministère selon les modalités prévues à cet effet. Ce formulaire est accessible à l'adresse suivante : www.inforoutefpt.org/ministere/infoDocs.aspx.

Le Ministère analysera les demandes en fonction des orientations et des critères prévus au *Cadre de gestion de l'offre de formation professionnelle et de l'offre de formation collégiale technique*.

3.1.6 Services de formation

3.1.6.1 Cours offerts en mode présentiel

N/Référence : RB

Un élève inscrit en mode présentiel assiste à un cours pour la durée totale prévue à la formation. Cette durée est considérée lorsque les éléments suivants sont respectés :

- l'élève est présent du début à la fin de la période de formation prévue pour le cours;
- l'écart entre les heures de formation suivies par l'élève et les heures prévues pour le cours demeure marginal;
- les absences de l'élève sont sporadiques.

La formation peut être donnée en divers lieux : en classe dans le CFP, en classe virtuelle (en ligne de type synchrone) ou en entreprise.

3.1.6.2 Reconnaissance des acquis et des compétences

N/Référence : RP, art. 14

La RAC en FP vise à reconnaître et à valoriser les compétences acquises sur le marché du travail ou par l'entremise de différentes expériences de vie (voir la section 2).

La RAC, qui s'adresse aux personnes ayant développé des compétences au regard d'un programme d'études, permet de les reconnaître officiellement. La démarche de RAC comprend les étapes suivantes : l'accueil, l'analyse du dossier, l'entrevue de validation, l'évaluation des compétences maîtrisées et l'acquisition de compétences.

3.1.6.3 Examen seulement

N/Référence : RP, art. 20

Ce service de formation permet l'évaluation d'acquis obtenus sans fréquentation. Il s'applique à un élève qui est inscrit à un programme d'études et qui désire se faire évaluer sans suivre un cours, ayant déjà acquis les notions au regard de celui-ci.

3.1.6.4 Examen de reprise

Ce service de formation donne suite à une évaluation transmise au Ministère avec le résultat « échec ». Après avoir obtenu un verdict d'échec à une évaluation, l'élève a l'occasion de faire de la récupération et de se faire réévaluer pour la même compétence.

3.1.6.5 Formation à distance

La formation à distance (FAD) est définie comme « une activité qui implique, à un certain degré, une dissociation de l'enseignement et de l'apprentissage, dans l'espace ou le temps⁵ ».

⁵ Forget-Dubois, Nadine (2020). *Définitions et modalités de la formation à distance*, Études et recherches, Québec, Conseil supérieur de l'éducation, p. 18, ISBN : 978-2-550-86450-9 (PDF).

La FAD permet aux élèves d'apprendre de façon autonome et autodidacte, avec des contraintes minimales d'horaire et de déplacement et avec le soutien de personnes-ressources. La FAD inclut des cours par correspondance à l'aide de manuels, de notes de cours ou de guides d'apprentissage. Avec l'arrivée du numérique, elle incorpore des cours en ligne en mode asynchrone.

3.1.7 Formation générale et formation professionnelle suivies en concomitance

N/Référence : RP, art. 12 (4^e paragraphe), 16, 19 et 25, RB

Inscrite au RP, la concomitance de la formation générale et de la FP est l'une des quatre conditions d'admission à la FP⁶.

Un élève est inscrit en concomitance pour l'une ou l'autre des quatre raisons suivantes :

- acquérir les préalables de la formation générale nécessaires à l'obtention d'un diplôme dans le programme d'études professionnelles auquel il est inscrit;
- obtenir les unités manquantes pour l'obtention du diplôme d'études secondaires (DES);
- acquérir les préalables de la formation générale nécessaires à l'admission aux études collégiales;
- poursuivre sa formation générale dans les matières de la 4^e et de la 5^e secondaire dans l'objectif d'atteindre un plus haut niveau de formation générale, et ce, sans viser l'obtention du DES.

La concomitance s'adresse à la personne, jeune ou adulte, qui a acquis les unités de la 2^e, de la 3^e ou de la 4^e secondaire dans les trois matières de base (langue d'enseignement, langue seconde et mathématique) et qui a déjà confirmé son choix d'orientation professionnelle (sauf pour le volet facultatif Exploration des métiers de la mesure Métier d'avenir-études). Elle poursuivra, en concomitance avec sa FP, sa formation générale de la 3^e, de la 4^e ou de la 5^e secondaire dans ces matières préalables à l'admission au programme d'études professionnelles auquel elle est inscrite ou, dans le cas où les préalables à l'obtention d'un diplôme en FP sont déjà acquis, dans les matières manquantes pour l'obtention de son DES ou pour son admission aux études collégiales.

La concomitance présente deux modèles d'application :

- **Horaire non intégré** : les heures de formation générale s'ajoutent à celles d'un horaire régulier de la FP. Dans ce cas, c'est l'élève qui doit s'inscrire à la formation générale lors de son acceptation conditionnelle au programme d'études professionnelles. L'élève doit aussi organiser son horaire pour éviter tout conflit d'horaire avec la FP.
- **Horaire intégré** : les cours de formation générale et de FP sont intégrés de sorte que l'élève a un horaire régulier incluant les heures de la formation générale et de la FP. Le CSS ou la CS est responsable de cette intégration à l'horaire de l'élève, qui doit prévoir un minimum de 20 % et un maximum de 60 % de formation générale dans une même année scolaire. La formation générale est alors adaptée le plus possible à la FP suivie.

⁶ Ministère de l'Éducation (2019). *Guide administratif 2020-2021, La concomitance entre la formation générale et la formation professionnelle du ministère de l'Éducation*. ISBN 978-2-550-85183-7 (PDF).

Un financement additionnel est prévu aux RB pour donner un soutien et un accompagnement particulier aux élèves et au personnel enseignant dans le cadre de la concomitance à horaire intégré menant à un DEP ou à une ASP. L'élève reconnu aux fins de financement est âgé de moins de 20 ans au 30 juin (ou de 21 ans dans le cas d'une personne handicapée) ou est âgé de 20 ans et poursuit ses études de la formation générale et de la FP dans le programme qu'il a entrepris l'année scolaire précédente.

3.1.8 Projets pilotes de concomitance à horaire intégré entre la formation générale et les programmes d'études professionnelles nécessitant des préalables de la 3^e secondaire

N/Référence : RP, art. 16, 19 et 25; RB

Pour favoriser la persévérance et la réussite scolaires du plus grand nombre d'élèves à un moment charnière de leur parcours, la concomitance à horaire intégré de la 3^e secondaire, entre la FP et la formation générale des jeunes (FGJ) ou la FGA (mesure 13031 des RB), peut désormais être expérimentée pour tous les DEP de catégorie 2, après approbation du Ministère.

Les projets pilotes de concomitance à horaire intégré entre la formation générale et la FP menant au DEP s'adressent à des élèves :

- qui sont âgés de 15 ans et plus au 30 septembre de l'année scolaire en cours;
- qui ont obtenu leurs préalables de la 2^e secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique;
- qui ont accompli une démarche leur ayant permis de valider leur choix d'orientation professionnelle et d'acquiescer une forte maturité vocationnelle.

Le financement des projets pilotes est le même que pour les autres formes de concomitance à horaire intégré.

3.1.9 Projets de concomitance visant un double diplôme DES-DEP entre la formation générale et la formation professionnelle : Métier d'avenir-études et son volet facultatif « Exploration des métiers »

N/Référence : RP, art. 12 (4^e paragraphe), 16, 19 et 25, RB

La mesure Métier d'avenir-études vise à soutenir les CSS et les CS dans la mise en œuvre d'un projet de concomitance à horaire intégré visant l'obtention d'un double diplôme DES-DEP.

Volet facultatif « Exploration des métiers »

Les élèves qui souhaitent cheminer dans un parcours Métier d'avenir-études, mais qui n'ont pas encore confirmé leur choix d'orientation scolaire et professionnelle, peuvent suivre ce parcours qui comporte un volet d'exploration des métiers.

Un élève inscrit au volet facultatif « Exploration des métiers » ne pourra obtenir un DEP pendant son cheminement en exploration. Un maximum de 300 heures ou de 20 unités, tous les programmes d'études confondus, pourront être réalisées en FP par un même élève, à vie, et ce, peu importe le CSS ou la CS où il est inscrit. Des inscriptions à plus d'un programme d'études sont permises dans ce volet pour faciliter l'exploration.

Le cheminement de l'élève dans le volet « Exploration des métiers » et la confirmation de son choix d'orientation scolaire et professionnelle doivent être soutenus par une démarche structurée d'orientation scolaire et professionnelle.

Les critères d'admissibilité au parcours Métier d'avenir-études et à son volet facultatif « Exploration des métiers » sont décrits dans le *Guide administratif sur la concomitance entre la formation générale et la formation professionnelle*. Ainsi :

- Pour les élèves ayant confirmé leur choix d'orientation scolaire et professionnelle : le financement du parcours Métier d'avenir-études (mesure 13032 des RB) est le même que celui offert pour les autres formes de concomitance à horaire intégré (mesure 13031 des RB), sauf pour ce qui est de l'allocation visant le soutien et l'accompagnement des élèves.
- Pour les élèves n'ayant pas encore confirmé leur choix d'orientation scolaire et professionnelle, mais qui désirent explorer divers programmes d'études professionnelles et poursuivre ultérieurement leur formation dans un parcours menant à l'obtention d'un double diplôme DES-DEP (Métier d'avenir-études) : le financement des élèves pour l'enseignement en formation générale, sera le même que s'ils étaient inscrits dans un parcours normal de formation générale.

Un financement additionnel est prévu aux RB (mesures 13031 et 13032) pour le soutien, l'accompagnement particulier aux élèves et au personnel enseignant, l'orientation scolaire et professionnelle ainsi que le transport des élèves.

3.1.10 Passerelle entre le certificat de formation à un métier semi-spécialisé (CFMS) et un programme d'études professionnelles menant au DEP

N/Référence : LIP, art. 465; RP, art. 12 (2^e paragraphe); RB

En vertu des pouvoirs prévus à l'article 465 de la LIP, le ministre autorise, depuis 2017-2018, l'établissement d'une passerelle pour l'admission de titulaires du CFMS dans tous les programmes conduisant à l'obtention d'un DEP dont les préalables sont de catégorie 2. Pour faciliter la consultation, la liste complète de ces programmes est présentée à l'annexe VII. Pour être admise en FP dans le cadre de cette passerelle, une personne doit satisfaire à chacune des conditions qui suivent :

- être âgée d'au moins 16 ans au 30 septembre de l'année scolaire où elle commence sa formation professionnelle;
- être titulaire du CFMS;
- avoir obtenu les unités requises en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique du 1^{er} cycle du secondaire de la FGJ ou de la 2^e secondaire de la FGA.

Un financement additionnel est prévu dans les RB (mesure 13040) pour permettre un accompagnement particulier, des activités d'apprentissage d'appoint offertes aux élèves visés ou encore, du soutien au personnel enseignant concerné de la FP.

Les précisions sur les unités reconnues aux fins de l'admission aux programmes d'études menant au DEP visés par la passerelle sont celles des programmes officiels de la FGJ et de la FGA inscrites au cadre pédagogique du système Charlemagne. À ce sujet, le *Tableau des unités requises en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique pour l'admission à certains programmes d'études menant au DEP, par la passerelle CFMS – DEP, 2021-2022* est présenté à l'annexe VIII.

3.2 Services d'aide à la démarche de formation

N/Référence : RP, art. 5.

En continuité avec les SARCA, les services d'aide à la démarche de formation sont axés sur le projet de formation de l'élève. Plus précisément, ces services permettent à la personne d'établir son projet de formation selon :

- ses objectifs;
- ses expériences personnelles et professionnelles;
- son profil de formation;
- ses ressources disponibles.

4 Services complémentaires

N/Référence : LIP, art. 1, 2, 3, 110.11, 207.1, 247, 459; RP, art. 6 et 26, RB

Les services complémentaires visent à favoriser la progression de l'élève dans ses différents apprentissages.

En FP, les élèves de moins de 18 ans (moins de 21 ans dans le cas des personnes handicapées) ont droit aux services complémentaires prévus au Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire (chapitre I-13.3, r. 8), à l'exception des services d'animation spirituelle et d'engagement communautaire.

Pour les élèves de 18 ans et plus (21 ans et plus dans le cas des personnes handicapées), les services complémentaires sont régis par le *Régime pédagogique de la formation générale des adultes*. Ils sont gratuits pour les élèves qui respectent l'article 26 du régime pédagogique de la FP.

Les services éducatifs complémentaires se répartissent de la manière suivante :

Services de soutien à l'apprentissage	Ces services procurent des conditions d'apprentissage favorables à la persévérance et à la réussite scolaires et professionnelles de la personne en formation.
Services d'aide, de promotion et de prévention	Ces services visent à favoriser le développement ou le maintien d'attitudes et de comportements bénéfiques pour la santé et le mieux-être de la personne dans toutes ses dimensions.
Services de vie étudiante	Ces services privilégient un environnement stimulant invitant à l'engagement de la personne à l'égard de son projet scolaire et professionnel, de son milieu de formation et de sa communauté.

Les RB, pour l'année scolaire 2021-2022, prévoient un financement particulier destiné à améliorer l'accès aux services complémentaires pour l'ensemble des élèves. Ainsi, des sommes sont prévues :

- à même la composante « Personnel de soutien » du financement des activités éducatives de la FP;
- à même l'allocation de base pour les activités éducatives de la FGJ, pour les élèves de moins de 18 ans (moins de 21 ans dans le cas des personnes handicapées);
- à même l'allocation pour l'aide additionnelle aux élèves ayant des besoins particuliers (mesure 12040). Cette mesure vise l'embauche ou le maintien de ressources professionnelles et de soutien à la FGA ou à la FP;
- à même l'allocation visant à favoriser la fréquentation et la réussite des jeunes en FP (mesure 15043);

- à même l'allocation visant l'embauche ou le maintien de ressources professionnelles et de soutien en FP (mesure 15197 : *Accroche-toi en formation professionnelle*). Ces ressources ont le mandat d'accompagner les élèves ayant des besoins particuliers et de soutenir le personnel enseignant qui accompagne ces élèves dans chaque centre visé par la mesure.

De plus, par l'entremise de l'aide financière aux études, certains élèves atteints d'une déficience fonctionnelle majeure peuvent bénéficier du *Programme d'allocation pour des besoins particuliers – Adultes : secondaire (formation professionnelle ou éducation des adultes, collégial et universitaire)*. Ce programme permet à l'élève d'obtenir une aide financière pour les différentes formes de soutien nécessaire à la compensation des effets de sa déficience et à la poursuite de ses études (ex. : services spécialisés, transport adapté, allocation de logement, ressources matérielles).

En FP, en vertu de l'article 110.11 de la LIP, la direction d'un centre de formation doit établir un plan d'intervention adapté aux besoins et aux capacités de l'élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, et ce, avec l'aide de ses parents, du personnel qui lui donne des services et de l'élève lui-même, à moins qu'il en soit incapable.

La direction assure la réalisation et l'évaluation périodique du plan d'intervention établie pour l'élève handicapé et en informe régulièrement les parents.

En vertu de l'article 42 du projet de loi 40, l'article 110.4 de la LIP a été modifié et confère maintenant aux centres de FP la responsabilité d'élaborer un plan de lutte contre la violence et l'intimidation. Ce plan a principalement pour objet de prévenir et de contrer toute forme d'intimidation et de violence à l'endroit d'un élève, d'un enseignant et de tout autre membre du personnel du centre.

5 Évaluation des apprentissages et sanction des études

5.1 Évaluation des apprentissages

N/Référence : LIP, art. 110.12, 249 et 463; RP, art. 17

En FP, chaque compétence d'un programme d'études fait l'objet d'une évaluation. Pour chaque compétence à acquérir, les résultats de l'évaluation sont exprimés sous forme de succès ou d'échec. Le programme d'études est le référentiel qui sert à élaborer les épreuves.

Dans le but de soutenir les organismes scolaires dans le développement des épreuves d'établissement, le Ministère leur fournit des cadres d'évaluation des apprentissages pour tout nouveau programme d'études qu'il élabore.

Pour chaque compétence d'un programme d'études, le cadre d'évaluation des apprentissages suggère :

- les éléments essentiels et les critères de performance à retenir pour l'évaluation ainsi que leur pondération jusqu'à 70 points sur 100;
- une ou des règles de verdict, s'il y a lieu;
- la description de l'évaluation.

Le cadre d'évaluation des apprentissages s'adresse aux personnes responsables de l'évaluation des compétences dans les organismes scolaires. Ces derniers doivent, pour leur part, bonifier ces spécifications de 30 points sur 100.

Certaines compétences des programmes d'études font l'objet d'épreuves imposées par le ministre. La liste des compétences qui sont l'objet d'une épreuve ministérielle est présentée à l'annexe V du présent document. Les modalités administratives relatives à ces épreuves sont établies par le Ministère. L'application de ces modalités est précisée dans le chapitre 4 du *Guide de gestion de la sanction des études et des épreuves ministérielles*⁷.

Comme mentionné dans ce guide, le Ministère élabore, pour certains programmes d'études professionnelles, du matériel d'évaluation propre à la RAC. Celui-ci a la valeur d'épreuves ministérielles et doit obligatoirement être utilisé par les établissements. L'annexe VI présente la liste de l'instrumentation de RAC ainsi développée.

Dans le cas des programmes d'études pour lesquels l'instrumentation de RAC n'a pas été élaborée par le Ministère, l'évaluation relève de l'établissement d'enseignement, à moins qu'il existe des épreuves ministérielles pour des compétences de ces programmes.

⁷ Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (2015) *Guide de gestion. Sanction des études et épreuves ministérielles. Formation générale des jeunes; formation générale des adultes; formation professionnelle*. ISSN 1925-6108, chapitre 4 *Épreuves*.

5.2 Sanction des études

N/Référence : RP, art. 22, 23 et 25.

La diffusion des épreuves ministérielles auprès des organismes scolaires est réalisée par la Direction de la sanction des études (DSE). Premièrement, la DSE diffuse un bulletin Info-Sanction, informant les organismes scolaires que de nouvelles épreuves ministérielles sont disponibles. Les responsables de la sanction des études des organismes scolaires doivent demander leur accès aux épreuves, qui sont déposées sur le site sécurisé du Ministère. Ils reçoivent, par la suite, un code de déchiffrement qui leur permet de récupérer les épreuves pendant une semaine. La demande d'accès peut être acheminée dès que l'organisme scolaire en a besoin.

Le ministre décerne un DEP ou une ASP, avec la mention du métier ou de la profession, à la personne qui a obtenu toutes les unités de son programme d'études.

La personne peut obtenir des unités de son programme d'études à la suite de l'évaluation des apprentissages ou d'une évaluation faite dans le cadre d'une démarche de RAC.

Pour qu'un DEP ou une ASP soit décerné sur une base d'équivalences, la personne doit être évaluée pour au moins une des compétences du programme d'études concerné.

La liste des cours hors programme d'études ministériel pour lesquels le ministre délivre un relevé des apprentissages est présentée à l'annexe IV.

Annexe I

Liste des programmes d'études professionnelles
menant à l'obtention du DEP, de leurs conditions
d'admission et de leurs préalables spécifiques,
2021-2022

Présentation

Les annexes I et II contiennent la liste des programmes d'études professionnelles autorisés, par secteur de formation, qui mènent à l'obtention du DEP et de l'ASP, pour l'année scolaire 2021-2022. Ces listes sont présentées sous forme de tableaux séparés en trois parties : le programme d'études, les conditions d'admission et les préalables spécifiques.

Programme d'études

Cette section de l'annexe contient, par secteurs et pour chaque programme d'études, les renseignements suivants : le numéro et le titre du programme d'études; le mode d'évaluation; la durée (en heures) et la catégorie d'évaluation.

Le mode d'évaluation indique de quelle façon les résultats doivent être transmis au Ministère (succès/échec ou pourcentage).

La catégorie d'évaluation, déterminée en fonction de la lourdeur et de la complexité du matériel utilisé pour l'évaluation, indique l'allocation que touche le centre de services scolaire pour offrir ce programme d'études (réf. : *Document complémentaire aux Règles budgétaires pour l'année scolaire 2021-2022*).

Conditions d'admission

Cette section présente d'abord, pour chacun des programmes d'études, la catégorie de préalables. Ces catégories sont décrites dans les pages qui suivent.

Ensuite, le cas échéant, elle précise le niveau (3^e, 4^e ou 5^e secondaire) des unités requises en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique, conformément à l'article 465 de la LIP, pour les personnes qui ont atteint l'âge de 16 ans visées au paragraphe 2 de l'article 12 du RP pour les programmes conduisant au DEP. Quant aux DEP préalables, pour l'admission aux diverses ASP, ils apparaissent dans l'annexe II.

Conformément à l'article 14 du RP, l'admission à un programme d'études menant à un DEP ou à une ASP peut se faire à la suite de la reconnaissance d'apprentissages ou d'acquis équivalents dûment reconnus. Ainsi, les codes de cours retirés de l'annexe I demeurent valides pour être admis à un programme même s'ils n'y apparaissent plus.

On trouve, aux catégories de préalables 1, 2, 4 et 5, les conditions d'admission aux programmes d'études menant à un DEP expressément prévues à l'article 12 du RP ainsi que, selon le cas, pour chacune de ces conditions, celles que le ministre y a ajoutées conformément au RP et selon l'article 465 de la LIP. Tel que le prévoit l'article 12 du RP, une personne peut être admise si elle satisfait à l'une ou l'autre des conditions précisées dans les paragraphes 1 à 4 de cet article.

La catégorie de préalables 3 correspond aux conditions d'admission aux programmes d'études menant à l'obtention de l'ASP prévues à l'article 13 du RP. Étant donné que les préalables en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique ainsi que les préalables spécifiques ne s'appliquent pas à ces programmes d'études, les colonnes correspondantes sont laissées vides.

Catégorie 1

La personne est titulaire du DES ou de son équivalent reconnu (ex. : attestation d'équivalence de niveau de scolarité) ou d'un diplôme d'études supérieures, comme le diplôme d'études collégiales ou le baccalauréat.

OU

La personne est âgée d'au moins 16 ans au 30 septembre de l'année scolaire au cours de laquelle elle commence sa formation et a obtenu les unités de 4^e secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique dans des programmes d'études établis par le ministre ou a réalisé des apprentissages reconnus comme étant équivalents.

OU

La personne est âgée d'au moins 18 ans au moment d'entreprendre sa formation et possède les préalables fonctionnels, soit la réussite du *Test de développement général* (TDG) ainsi que les préalables spécifiques mentionnés dans la présente annexe pour le programme d'études visé, ou a réalisé des apprentissages reconnus comme étant équivalents.

OU

La personne a obtenu les unités de 3^e secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique dans des programmes d'études établis par le ministre et poursuivra sa formation générale en concomitance avec sa formation professionnelle pour obtenir les unités de 4^e secondaire qui lui manquent en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique dans des programmes d'études établis par le ministre.

Catégorie 2

La personne est titulaire du DES ou de son équivalent reconnu (ex. : attestation d'équivalence de niveau de scolarité) ou d'un diplôme d'études supérieures, comme le diplôme d'études collégiales ou le baccalauréat.

OU

La personne est âgée d'au moins 16 ans au 30 septembre de l'année scolaire au cours de laquelle elle commence sa formation et a obtenu les unités de 3^e secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique dans des programmes d'études établis par le ministre ou a réalisé des apprentissages reconnus comme étant équivalents.

OU

La personne est âgée d'au moins 18 ans au moment d'entreprendre sa formation et possède les préalables fonctionnels, soit la réussite du TDG ainsi que les préalables spécifiques mentionnés dans la présente annexe pour le programme d'études visé, ou a réalisé des apprentissages reconnus comme étant équivalents.

Deux conditions particulières existent pour les programmes de cette catégorie :

La personne est âgée d'au moins 16 ans au 30 septembre de l'année scolaire où elle commence sa formation professionnelle dans un programme d'études visé (annexe VI), est titulaire du certificat de formation à un métier semi-spécialisé et a obtenu les unités requises en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique du 1^{er} cycle du secondaire de la formation générale des jeunes ou de la 2^e secondaire de la formation générale des adultes (voir la section 8.3).

OU

La personne est âgée de 15 ans au 30 juin de l'année scolaire précédant son admission à un projet pilote de concomitance, a atteint une maturité vocationnelle et a obtenu les unités de 2^e secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique. Elle poursuivra, au moyen de la concomitance à horaire intégré, sa formation professionnelle et sa formation générale des jeunes pour acquérir les préalables manquants de 3^e secondaire afin d'obtenir son diplôme en formation professionnelle. Une autorisation du Ministère est nécessaire pour l'admission d'un élève en concomitance de 3^e secondaire dans les programmes d'études ciblés à l'annexe VII (voir la section 8.2.1).

Catégorie 3 (pour les ASP)

La personne est titulaire d'un DEP dans le métier ou la profession correspondant au programme d'études ou se voit reconnaître les apprentissages équivalents.

OU

La personne exerce un métier ou une profession en lien avec ce programme d'études.

Catégorie 4

La personne est titulaire du DES ou de son équivalent reconnu (ex. : attestation d'équivalence de niveau de scolarité) ou d'un diplôme d'études supérieures, comme le diplôme d'études collégiales ou le baccalauréat.

OU

La personne est âgée d'au moins 16 ans au 30 septembre de l'année scolaire au cours de laquelle elle commence sa formation et a obtenu les unités de 5^e secondaire en langue d'enseignement et de 4^e secondaire en langue seconde et en mathématique dans des programmes d'études établis par le ministre ou a réalisé des apprentissages reconnus comme étant équivalents.

OU

La personne est âgée d'au moins 18 ans au moment d'entreprendre sa formation et possède les préalables fonctionnels, soit la réussite du TDG ainsi que les unités de 5^e secondaire en langue d'enseignement dans un programme d'études établi par le ministre, ou a réalisé des apprentissages reconnus comme étant équivalents.

OU

La personne a obtenu les unités de 3^e secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique dans des programmes d'études établis par le ministre et poursuivra sa formation générale en concomitance avec sa formation professionnelle pour obtenir les unités qui lui manquent parmi les suivantes : unités de 4 et 5^e secondaire en langue d'enseignement et unités de 4^e secondaire en langue seconde et en mathématique dans des programmes d'études établis par le ministre.

Catégorie 5

La personne est titulaire du DES ou de son équivalent reconnu (ex. : attestation d'équivalence de niveau de scolarité) ou d'un diplôme d'études supérieures, comme le diplôme d'études collégiales ou le baccalauréat, et possède une bonne connaissance de l'inuktitut.

OU

La personne est âgée d'au moins 16 ans au 30 septembre de l'année scolaire au cours de laquelle elle commence sa formation, possède une bonne connaissance de l'inuktitut et a obtenu les unités de 3^e secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique dans des programmes d'études établis par le ministre ou a réalisé des apprentissages reconnus comme étant équivalents.

OU

La personne est âgée d'au moins 18 ans au moment d'entreprendre sa formation, possède une bonne connaissance de l'inuktitut et a réussi le TDG ou a réalisé des apprentissages reconnus comme étant équivalents.

Note : Pour les programmes d'études de cette catégorie, une personne peut poursuivre sa formation générale en concomitance avec sa formation professionnelle à condition de posséder une bonne connaissance de l'inuktitut et d'avoir au moins obtenu les unités de 3^e secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique dans des programmes d'études établis par le ministre ou encore, d'être âgée d'au moins 18 ans et d'avoir réussi le test de développement général (TDG).

Préalables spécifiques

Une personne peut être admise à un programme d'études si elle respecte les préalables fonctionnels visés au paragraphe 3 de l'article 12 du RP.

Les préalables fonctionnels comportent la réussite du TDG et la réussite des préalables spécifiques identifiés à l'annexe I. On y trouve la liste des codes de cours des programmes d'études actuels de la formation générale, en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique, de même que la

liste des codes de cours⁸ des programmes de la génération précédente, entre parenthèses. Lorsqu'un DEP n'exige pas de préalables spécifiques en langue d'enseignement, en langue seconde ou en mathématique, un tiret (–) figure dans les cases correspondantes. Pour le programme d'études *Santé, assistance et soins infirmiers* (DEP 5325) ainsi que pour sa version anglaise, une référence figure entre parenthèses dans les cases concernées.

Est reconnu comme possédant les préalables spécifiques d'un programme d'études en formation professionnelle quiconque :

- a déjà complété, en formation générale des adultes ou des jeunes, les cours désignés comme préalables spécifiques de ce programme d'études;

OU

- a réussi les épreuves qui sanctionnent ces cours (la mesure « examen seulement » peut s'appliquer à l'évaluation des préalables spécifiques);

OU

- s'est vu reconnaître une formation équivalente aux cours désignés comme préalables spécifiques.

Pour identifier les préalables spécifiques à un programme d'études, consulter l'annexe I Liste des programmes d'études professionnelles menant à l'obtention du DEP, de leurs conditions d'admission et de leurs préalables spécifiques.

⁸ Les codes de cours plus anciens demeurent valides même s'ils n'apparaissent pas dans l'annexe I.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET
DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2021-2022

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de réal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
573199	Accounting	S/E	1350	1	1	4	4	4	-	-	-	-	-	-
523199	Comptabilité	S/E	1350	1	1	4	4	4	-	-	-	-	-	-
572999	Computing Support	S/E	1800	2	1	4	4	4	ENG-3103-3 ou (ENG-3071-3)	632-406 ou (630-416)	-	-	MTH-4151-1 ou (MTH-4101-2)	563-414 ou 564-426 ou 565-426 ou (563-404) ou (564-406) ou (565-406)

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET
DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2021-2022

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
582199	Professional Sales	S/E	900	2	1	4	4	4	ENG-1101-4 ou (ENG-1062-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	-	-
585799	Secretarial Studies	S/E	1485	1	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	FRE-2102-3 ou FRE-2091-6)	634-206 ou 635-206 ou (634-212) ou (635-212)	-	-
575599	Secretarial Studies (Inuktitut)	S/E	1740	1	5	3	3	3	-	-	-	-	-	-

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET
DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2021-2022

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de réal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
535799	Secrétariat	S/E	1485	1	1	4	4	4	FRA-3103-1 et FRA-3104-1 et FRA-3105-1 ou (FRA-3048-3) et (FRA-3049-2) et (FRA-3051-1)	132-308 ou (128-316)	ANG-2101-4 ou (ANG-2001-6)	134-204 ou 136-204 ou (134-208) ou (136-208)	-	-
525599	Secrétariat (Inuktitut)	S/E	1740	1	5	3	3	3	-	-	-	-	-	--
522999	Soutien informatique	S/E	1800	2	1	4	4	4	FRA-4103-1 et FRA-4104-2 ou (FRA-4061-3)	132-406 ou (128-486)	-	-	MAT-4151-1 ou (MAT-4101-2)	063-414 ou 064-426 ou 065-426 ou (063-404) ou (064-406) ou (065-406)

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET
DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2021-2022

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de réal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
532199	Vente-conseil	S/E	900	2	1	4	4	4	FRA-1104-2 ou (FRA-1033-1)	132-208 ou (132-216)	-	-	-	-

Secteur 02 – Agriculture et pêches

509499	Aquiculture	S/E	900	3	2	3	3	3	-	-	-	-	-	-
536699	Élagage	S/E	915	3	2	3	3	3	FRA-2101-4 ou (FRA-2032-2) et (FRA-2033-1)	132-208 ou (132-216)	-	-	MAT-2102-3 ou (MAT-2007-2)	063-206 ou (063-212)

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET
DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2021-2022

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
517399	Fleuristerie	S/E	1035	2	2	3	3	3	-	-	-	-	-	-
537699	Fleuristerie	S/E	1035	2	2	3	3	3	-	-	-	-	-	-
525499	Grandes cultures	S/E	1095	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET
DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2021-2022

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
578899	Horticulture and Garden Centre Operations	S/E	1335	3	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	-	-
528899	Horticulture et jardinerie	S/E	1335	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-
582099	Landscaping Operations	S/E	1035	3	2	3	3	3	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	MTH-3053-2 ou (MTH-3016-2)	563-306 ou (568-314)

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET
DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2021-2022

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de réal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
525799	Pêche professionnelle	S/E	1605	3	2	3	3	3	-	-	-	-	-	-
525699	Production acéricole	S/E	1005	3	1	4	4	4	-	-	-	-	MAT-2101-3 ou (MAT-2006-2)	063-206 ou (063-212)
535499	Production animale	S/E	1215	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-3053-2 ou (MAT-3016-2)	063-306 ou (068-314)

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET
DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2021-2022

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de réal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
534899	Production horticole	S/E	1200	3	1	4	4	4	-	-	-	-	-	-
532099	Réalisation d'aménagements paysagers	S/E	1035	3	2	3	3	3	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-3053-2 ou (MAT-3016-2)	063-306 ou (068-314)
586699	Tree Pruning	S/E	915	3	2	3	3	3	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	MTH-2102-3 ou (MTH-2007-2)	563-206 ou (563-212)

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET
DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2021-2022

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de réal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
Secteur 03 – Alimentation et tourisme														
526899	Boucherie de détail	S/E	900	2	2	3	3	3	-	-	-	-	-	-
537099	Boulangerie	S/E	795	3	2	3	3	3	-	-	-	-	-	-
535599	Conseil et vente de voyages	S/E	1185	2	1	4	4	4	FRA-4103-1 et FRA-4104-2 ou (FRA-4061-3)	132-406 ou (128-486)	ANG-4103-1 ou (ANG-4436-6)	134-404 ou 136-406 ou (156-444)	-	-

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET
DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2021-2022

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de réal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
531199	Cuisine	S/E	1470	2	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-
579399	Food and Beverage Services	S/E	960	2	2	3	3	3	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	-	-
578399	Hotel Reception	S/E	735	2	1	4	4	4	-	-	-	-	-	-

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET
DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2021-2022

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de réal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
579799	Pastry Making	S/E	1350	3	1	4	4	4	-	-	-	-	-	-
529799	Pâtisserie	S/E	1350	3	1	4	4	4	-	-	-	-	-	-
587099	Professional Bread Making	S/E	795	3	2	3	3	3	-	-	-	-	-	-

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET
DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2021-2022

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
581199	Professional Cooking	S/E	1470	2	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	-	-
528399	Réception en hôtellerie	S/E	735	2	1	4	4	4	-	-	-	-	-	-
576899	Retail Butchery	S/E	900	2	2	3	3	3	-	-	-	-	-	-

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET
DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2021-2022

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
529399	Service de la restauration	S/E	960	2	2	3	3	3	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-
585599	Travel Consulting and Sales	S/E	1185	2	1	4	4	4	ENG-4103-3 ou (ENG-4062-3)	632-406 ou (630-416)	FRE-4102-1 ou (FRE-4091-6)	634-404 ou 635-406 ou (634-414)	-	-

Secteur 04 – Arts

508599	Bijouterie-joaillerie	S/E	1800	2	1	4	4	4	FRA-3103-1 ou (FRA-3051-1)	132-406 ou (128-486)	-	-	MAT-3053-2 ou MAT-3016-2)	063-306 ou (068-314)
--------	-----------------------	-----	------	---	---	---	---	---	----------------------------------	----------------------------	---	---	---------------------------------	----------------------------

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET
DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2021-2022

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de réal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
532799	Décoration intérieure et présentation visuelle	S/E	1800	2	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-3053-2 ou (MAT-3016-2)	063-306 ou (068-314)
582799	Interior Decorating and Visual Display	S/E	1800	2	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	MTH-3053-2 ou (MTH-3016-2)	563-306 ou (568-314)
532699	Photographie	S/E	1800	2	1	4	4	4	FRA-3103-1 ou (FRA-3051-1)	132-406 ou (128-486)	-	-	-	-

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET
DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2021-2022

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
517899	Taille de pierre	S/E	1440	2	2	3	3	3	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-

Secteur 05 – Bois et matériaux connexes

585299	Cabinetmaking	S/E	1650	3	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	-	-
535299	Ébénisterie	S/E	1650	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET
DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2021-2022

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de réal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
514299	Finition de meubles	S/E	900	2	1	4	4	4	-	-	-	-	-	-
564299	Furniture Finishing	S/E	900	2	1	4	4	4	-	-	-	-	-	-
508099	Rembourrage artisanal	S/E	1350	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-2102-3 ou (MAT-2007-2)	063-206 ou (063-212)

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET
DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2021-2022

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
503199	Rembourrage industriel	S/E	900	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-2102-3 ou (MAT-2007-2)	063-206 ou (063-212)

Secteur 06 – Chimie et biologie

532899	Conduite de procédés de traitement de l'eau	S/E	1800	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2032-2)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-3053-2 ou (MAT-3015-2)	063-414 ou 064-426 ou 065-426 ou (063-404) ou (064-406) ou (065-406)
--------	---	-----	------	---	---	---	---	---	----------------------------------	----------------------------	---	---	----------------------------------	--

Secteur 07 – Bâtiment et travaux publics

523899	Arpentage et topographie	S/E	1800	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-
--------	--------------------------	-----	------	---	---	---	---	---	----------------------------------	----------------------------	---	---	---	---

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET
DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2021-2022

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de réal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
530399	Briquetage-maçonnerie	S/E	900	2	2	3	3	3	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-
511999	Calorifugeage	S/E	900	2	2	3	3	3	-	-	-	-	-	-
581999	Carpentry	S/E	1350	3	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	-	-

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET
DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2021-2022

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
530099	Carrelage	S/E	690	2	2	3	3	3	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-
531999	Charpenterie-menuiserie	S/E	1350	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-
583699	Commercial and Residential Painting	S/E	900	2	2	3	3	3	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	-	-

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET
DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2021-2022

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
525099	Dessin de bâtiment	S/E	1800	1	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-3053-2 ou (MAT-3016-2)	063-306 ou (068-314)
520299	Entretien de bâtiments nordiques	S/E	1320	2	2	3	3	3	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-
521199	Entretien général d'immeubles	S/E	900	2	2	3	3	3	-	-	-	-	-	-

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET
DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2021-2022

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de réal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
582299	Fire Safety Techniques	S/E	1185	3	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	MTH-3053-2 ou (MTH-3016-2)	563-306 ou (568-314)
571199	General Building Maintenance	S/E	900	2	2	3	3	3	-	-	-	-	-	-
533499	Installation de revêtements souples	S/E	900	2	2	3	3	3	FRA-1104-2 ou (FRA-1033-1)	132-208 ou (132-216)	-	-	-	-

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET
DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2021-2022

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
528299	Installation et fabrication de produits verriers	S/E	1350	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-
532299	Intervention en sécurité incendie	S/E	1185	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-3053-2 ou (MAT-3016-2)	063-306 ou (068-314)
580399	Masonry: Bricklaying	S/E	900	2	2	3	3	3	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	-	-

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET
DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2021-2022

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
535999	Mécanique de machines fixes	S/E	1800	3	1	4	4	4	FRA-2101-4 ou (FRA-2032-2) et (FRA-2033-1)	132-208 ou (132-216)	-	-	MAT-3053-2 ou (MAT-3015-2) ou (MAT-3016-2)	063-306 ou (068-314)
531299	Mécanique de protection contre les incendies	S/E	900	3	2	3	3	3	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-1101-3 ou (MAT-1007-2)	063-206 ou (063-212)
570299	Northern Building Maintenance	S/E	1320	2	2	3	3	3	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	-	-

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET
DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2021-2022

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de réal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
533699	Peinture en bâtiment	S/E	900	2	2	3	3	3	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-
578699	Plastering	S/E	810	2	2	3	3	3	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	-	-
528699	Plâtrage	S/E	810	2	2	3	3	3	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET
DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2021-2022

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de réal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
533399	Plomberie et chauffage	S/E	1680	2	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-1101-3 ou (MAT-1006-2)	063-206 ou (063-212)
583399	Plumbing and Heating	S/E	1680	2	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	MTH-1101-3 ou (MTH-1006-2)	563-206 ou (563-212)
535199	Pose de revêtements de toiture	S/E	630	3	2	3	3	3	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET
DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2021-2022

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
535099	Pose de systèmes intérieurs	S/E	735	2	2	3	3	3	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-
534399	Préparation et finition de béton	S/E	900	2	2	3	3	3	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-
584399	Preparing and Finishing Concrete	S/E	900	2	2	3	3	3	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	-	-

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET
DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2021-2022

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de réal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
581599	Refrigeration	S/E	1800	3	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	MTH-3053-2 ou (MTH-3016-2)	563-306 ou (568-314)
531599	Réfrigération	S/E	1800	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-3053-2 ou (MAT-3016-2)	063-306 ou (068-314)
575099	Residential and Commercial Drafting	S/E	1800	1	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	MTH-3053-2 ou (MTH-3016-2)	563-306 ou (568-314)

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET
DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2021-2022

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
585999	Stationary Engine Mechanics	S/E	1800	3	1	4	4	4	ENG-2102-4 ou ENG-2062-3)	632-406 ou (630-416)	-	-	MTH-3053-2 ou (MTH-3015-2) ou (MTH-3016-2)	563-306 ou (568-314)
580099	Tiling	S/E	690	2	2	3	3	3	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	-	-

Secteur 08 – Environnement et aménagement du territoire

567999	Protection and Development of Wildlife Habitats	S/E	1320	3	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	-	-
--------	---	-----	------	---	---	---	---	---	--	----------------------------	---	---	---	---

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET
DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2021-2022

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
517999	Protection et exploitation de territoires fauniques	S/E	1320	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-

Secteur 09 – Électrotechnique

578199	Automated Systems Electromechanics	S/E	1800	3	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	MTH-4153-2 ou (MTH-4103-1)	563-414 ou 564-426 ou 565-426 ou (563-404) ou (564-406) ou (565-406)
529599	Électricité	S/E	1800	2	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-4153-2 ou (MAT-4103-1)	063-414 ou 064-426 ou 065-426 ou (063-404) ou (064-406) ou (065-406)

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET
DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2021-2022

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de réal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
579599	Electricity	S/E	1800	2	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	MTH-4153-2 ou (MTH-4103-1)	563-414 ou 564-426 ou 565-426 ou (563-404) ou (564-406) ou (565-406)
528199	Électromécanique de systèmes automatisés	S/E	1800	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-4153-2 ou (MAT-4103-1)	063-414 ou 064-426 ou 065-426 ou (063-404) ou (064-406) ou (065-406)
577199	Electronic Audio/Video Equipment Repair	S/E	1800	2	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	MTH-4153-2 ou (MTH-4103-1)	563-414 ou 564-426 ou 565-426 ou (563-404) ou (564-406) ou (565-406)

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET
DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2021-2022

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
576699	Installation and Repair of Telecommunications Equipment	S/E	1800	2	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	MTH-4153-2 ou (MTH-4103-1)	563-414 ou 564-426 ou 565-426 ou (563-404) ou (564-406) ou (565-406)
529699	Installation et entretien de systèmes de sécurité	S/E	1485	2	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-4153-2 ou (MAT-4103-1)	063-414 ou 064-426 ou 065-426 ou (063-404) ou (064-406) ou (065-406)
526699	Installation et réparation d'équipement de télécommunication	S/E	1800	2	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-4153-2 ou (MAT-4103-1)	063-414 ou 064-426 ou 065-426 ou (063-404) ou (064-406) ou (065-406)

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET
DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2021-2022

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
518599	Montage de lignes électriques	S/E	900	3	2	3	3	3	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-3053-2 ou (MAT-3016-2)	063-306 ou 068-314)
537599	Montage de lignes électriques et de télécommunications	S/E	1140	3	2	3	3	3	-	-	-	-	-	-
502499	Réparation d'appareils électroménagers	S/E	1350	2	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-4153-2 ou (MAT-4103-1)	063-414 ou 064-426 ou 065-426 ou (063-404) ou (064-406) ou (065-406)

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET
DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2021-2022

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
527199	Réparation d'appareils électroniques audiovidéos	S/E	1800	2	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-4153-2 ou (MAT-4103-1)	063-414 ou 064-426 ou 065-426 ou (063-404) ou (064-406) ou (065-406)
537799	Réparation et services en électronique	S/E	1800	3	1	4	4	4	FRA-1103-4 ou (FRA-1031-3)	132-108 ou (132-216)	-	-	MAT 3051-2 et 3053-2 ou (3017-2 et 3016-2)	068-306 ou (068-314)
587799	Réparation et services en électronique (traduction à venir)	S/E	1800	3	1	4	4	4	ENG-1101-4 ou (ENG-1062-3)	632-106 ou (630-212)	-	-	MTH-3051-2 ou (MTH-3017-2)	568-306 ou (568-314)

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET
DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2021-2022

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
Secteur 10 – Entretien d'équipement motorisé														
587299	Auto Bodywork	S/E	1650	3	1	4	4	4	ENG-2102-4 ou (ENG-2062-3)	632-206 ou (630-212)			MTH-2102-3 ou (MTH-2007-2)	563-206 ou (583-212)
579899	Automobile Mechanics	S/E	1800	3	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	MTH-3053-2 ou (MTH-3016-2)	563-306 ou (568-314)
537299	Carrosserie	S/E	1650	3	1	4	4	4	FRA-2101-4 ou FRA-2032-2 et (FRA-2033-1)	132-208 ou (132-216)	-	-	MAT-2102-3 ou (MAT-2007-2)	063-206 ou (063-212)

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET
DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2021-2022

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
534799	Conseil et vente de pièces d'équipement motorisé	S/E	1095	2	1	4	4	4	FRA-1104-2 ou (FRA-1033-1)	132-208 ou (132-216)	-	-	MAT-1101-3 ou (MAT-1007-2)	063-206 ou (063-212)
534699	Conseil technique en entretien et en réparation de véhicules	S/E	930	2	1	4	4	4	FRA-1104-2 ou (FRA-1033-1)	132-208 ou (132-216)	-	-	MAT-1101-3 ou (MAT-1007-2)	063-206 ou (063-212)
583199	Construction Equipment Mechanics	S/E	1800	3	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	-	-

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET
DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2021-2022

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
175099	Marine Mechanics	%	1350	2	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	-	-
533599	Mécanique agricole	S/E	1800	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-
529899	Mécanique automobile	S/E	1800	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-3053-2 ou (MAT-3016-2)	063-306 ou (068-314)

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET
DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2021-2022

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
536799	Mécanique de véhicules loisir et d'équipement léger	S/E	1800	3	1	4	4	4	FRA-2101-4 ou (FRA-2032-2) et (FRA-2033-1)	132-208 ou (132-216)	-	-	MAT-2101-3 ou (MAT-2006-2)	063-206 ou (063-212)
533099	Mécanique de véhicules lourds routiers	S/E	1800	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-
533199	Mécanique d'engins de chantier	S/E	1800	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET
DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2021-2022

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
125099	Mécanique marine	%	1350	2	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-

Secteur 11 – Fabrication mécanique

580799	Aircraft Mechanical Assembly	S/E	1185	3	1	4	4	4	-	-	-	-	-	-
569799	Aircraft Structural Assembly	S/E	975	3	1	4	4	4	-	-	-	-	-	-

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET
DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2021-2022

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de réal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
576999	Cable and Circuit Assembly	S/E	945	3	1	4	4	4	-	-	-	-	-	-
519399	Conduite et réglage de machines à mouler	S/E	1350	2	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-1101-3 ou (MAT-1007-2)	063-206 ou (063-212)
522599	Dessin industriel	S/E	1800	1	1	4	4	4	FRA-3103-1 ou (FRA-3053-1)	132-406 ou (128-486)	-	-	MAT-2102-3 ou (MAT-2007-2)	063-206 ou (063-212)

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET
DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2021-2022

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de réal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
536399	Fabrication de pièces industrielles et aérospatiales en composites	S/E	1005	3	2	3	3	3	FRA-1103-4 ou (FRA-1031-3)	132-208 ou (132-216)	-	-	MAT-2101-3 ou (MAT-2006-2)	063-206 ou (063-212)
572599	Industrial Drafting	S/E	1800	1	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-406 ou (630-416)	-	-	MTH-2102-3 ou (MTH-2007-2)	563-206 ou (563-212)
587199	Machining	S/E	1800	1	1	4	4	4	ENG-1101-4 ou (ENG-1061-3)	632-106 ou (632-212)	-	-	MTH-2102-3 ou (MTH-2007-2)	563-206 ou (563-212)

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET
DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2021-2022

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
526999	Montage de câbles et de circuits	S/E	945	3	1	4	4	4	-	-	-	-	-	-
538499	Montage de câbles et de circuits	S/E	840	3	1	4	4	4	-	-	-	-	-	-
588499	Montage de câbles et de circuits (traduction à venir)	S/E	840	3	1	4	4	4	-	-	-	-	-	-

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET
DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2021-2022

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de réal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
519799	Montage de structures en aérospatiale	S/E	975	3	1	4	4	4	-	-	-	-	-	-
530799	Montage mécanique en aérospatiale	S/E	1185	3	1	4	4	4	-	-	-	-	-	-
569399	Moulding Machine Set-up and Operation	S/E	1350	2	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	MTH-1101-3 ou (MTH-1007-2)	563-206 ou (563-212)

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET
DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2021-2022

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
536299	Opération d'équipements de production	S/E	870	2	2	3	3	3	FRA-1103-4 ou (FRA-1031-3)	132-108 ou (132-216)	-	-	MAT-2101-3 ou (MAT-2006-2)	063-206 ou (063-212)
586299	Production Equipment Operation	S/E	870	2	2	3	3	3	ENG-1101-4 ou (ENG-1062-3)	632-106 ou (630-212)	-	-	MTH-2101-3 ou (MTH-2006-2)	563-206 ou (563-212)
574499	Precision Sheet Metal Work	S/E	1275	3	1	4	4	4	-	-	-	-	MTH-1101-3 ou (MTH-1007-2)	563-206 ou (563-212)

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET
DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2021-2022

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de réal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
524499	Tôlerie de précision	S/E	1275	3	1	4	4	4	-	-	-	-	MAT-1101-3 ou (MAT-1007-2)	063-206 ou (063-212)
537199	Usinage	S/E	1800	3	1	4	4	4	FRA-1103-4 ou (FRA-1031-3)	132-208 ou (132-216)	-	-	MAT-2102-3 ou (MAT-2007-2)	063-206 ou (063-212)

Secteur 12 – Foresterie et papier

518999	Abattage et façonnage des bois	S/E	840	3	2	3	3	3	-	-	-	-	-	-
--------	--------------------------------	-----	-----	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET
DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2021-2022

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de réal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
529099	Abattage manuel et débardage forestier	S/E	900	3	2	3	3	3	-	-	-	-	-	-
507399	Affûtage	S/E	900	3	2	3	3	3	-	-	-	-	-	-
530699	Aménagement de la forêt	S/E	1215	3	1	4	4	4	-	-	-	-	-	-

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET
DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2021-2022

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
520899	Classement des bois débités	S/E	930	3	2	3	3	3	-	-	-	-	-	-
526299	Pâtes et papiers – Opérations	S/E	1170	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-
576299	Pulp and Paper – Opérations	S/E	1170	3	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	-	-

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET
DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2021-2022

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
508899	Sciage	S/E	900	3	2	3	3	3	-	-	-	-	-	-
528999	Travail sylvicole	S/E	900	3	2	3	3	3	-	-	-	-	-	-

Secteur 13 – Communications et documentation

584499	Computer Graphics	S/E	1800	2	1	4	4	4	ENG-3103-3 ou (ENG-3071-3)	632-406 ou 630-416)	-	-	MTH-3053-2 ou (MTH-3016-2)	563-306 ou (568-314)
--------	-------------------	-----	------	---	---	---	---	---	----------------------------------	---------------------------	---	---	----------------------------------	----------------------------

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET
DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2021-2022

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de réal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
531399	Imprimerie	S/E	1350	2	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-
534499	Infographie	S/E	1800	2	1	4	4	4	FRA-4103-1 et FRA-4104-2 ou (FRA-4061-3)	132-406 ou (128-486)	-	-	MAT-3053-2 ou (MAT-3016-2)	063-306 ou (068-314)
570499	Institut Translation and Interpretation	S/E	1440	1	5	3	3	3	-	-	-	-	-	-

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET
DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2021-2022

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
581399	Printing	S/E	1350	2	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	-	-
524099	Reprographie et façonnage	S/E	840	2	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-
520499	Traduction- interprétation (Inuttitut)	S/E	1440	1	5	3	3	3	-	-	-	-	-	-

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET
DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2021-2022

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes

Secteur 14 – Mécanique d'entretien

583799	Elevator Mechanics	S/E	1800	3	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	-	-
518299	Horlogerie-bijouterie	S/E	1800	2	1	4	4	4	-	-	-	-	-	-
576099	Industrial Construction and Maintenance Mechanics	S/E	1800	2	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	MTH-4153-2 ou (MTH-4103-1)	563-414 ou 564-426 ou 565-426 ou (563-404) ou (564-406) ou (565-406)

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET
DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2021-2022

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de réal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
533799	Mécanique d'ascenseur	S/E	1800	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-
526099	Mécanique industrielle de construction et d'entretien	S/E	1800	2	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-4153-2 ou (MAT-4103-1)	063-414 ou 064-426 ou 065-426 ou (063-404) ou (064-406) ou (065-406)
532999	Serrurerie	S/E	1290	2	1	4	4	4	FRA-1103-4 ou (FRA-1031-3)	132-208 ou (132-216)	-	-	-	-

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET
DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2021-2022

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes

Secteur 15 – Mines et travaux de chantier

524899	Conduite de grues	S/E	870	3	2	3	3	3	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-1101-3 ou (MAT-1006-2)	063-206 ou (063-212)
527399	Conduite de machinerie lourde en voirie forestière	S/E	630	3	2	3	3	3	-	-	-	-	-	-
527499	Conduite de machines de traitement du minerai	S/E	900	3	2	3	3	3	-	-	-	-	-	-

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET
DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2021-2022

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de réal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
522099	Conduite d'engins de chantier	S/E	1095	3	2	3	3	3	-	-	-	-	-	-
528499	Conduite d'engins de chantier nordique	S/E	900	3	2	3	3	3	-	-	-	-	-	-
572099	Construction Equipment Operation	S/E	1095	3	2	3	3	3	-	-	-	-	-	-

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET
DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2021-2022

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
575399	Diamond Drilling	S/E	600	3	2	3	3	3	-	-	-	-	-	-
526199	Extraction de minerai	S/E	930	3	2	3	3	3	FRA-1103-4 ou (FRA-1031-3)	132-208 ou (132-216)	-	-	-	-
536899	Extraction de minerai	S/E	930	3	2	3	3	3	FRA-1103-4 ou (FRA-1031-3)	132-108 ou (132-216)	-	-	-	-

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET
DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2021-2022

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
586899	Extraction de minerais (traduction à venir)	S/E	930	3	2	3	3	3	ENG-1101-4 ou (ENG-1062-3)	632-106 ou (623-212)	-	-	-	-
525399	Forage au diamant	S/E	600	3	2	3	3	3	-	-	-	-	-	-
509299	Forage et dynamitage	S/E	900	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-4153-2 ou (MAT-4102-1)	063-414 ou 064-426 ou 065-426 ou (063-404) ou (064-406) ou (065-406)

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET
DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2021-2022

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
536999	Forage et dynamitage	S/E	900	3	1	4	4	4	FRA-2101-4 ou (FRA-2032-2) et (FRA-2033-1)	132-208 ou (132-216)	-	-	MAT-3053-2 ou (MAT-3015-2) ou (MAT-3016-2)	063-306 ou (068-314)
577499	Machine Operations, Mineral and Metal Processing	S/E	900	3	2	3	3	3	-	-	-	-	-	-
578499	Northern Heavy Equipment Operations	S/E	900	3	2	3	3	3	-	-	-	-	-	-

Mode d'évaluation : (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET
DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2021-2022

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
576199	Ore Extraction	S/E	930	3	2	3	3	3	ENG-1101-4 ou (ENG-1062-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	-	-

Secteur 16 – Métallurgie

535699	Chaudronnerie	S/E	1290	2	1	4	4	4	FRA-2101-4 ou FRA-2032-2 et (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-3053-2 ou (MAT-3016-2)	063-306 ou (068-314)
530899	Fabrication de structures métalliques et de métaux ouvrés	S/E	1350	3	2	3	3	3	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-3053-2 ou (MAT-3016-2)	063-306 ou (068-314)

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET
DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2021-2022

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
536099	Ferblanterie	S/E	1605	3	1	4	4	4	FRA-2101-4 ou (FRA-2032-2) et (FRA-2033-1)	132-208 ou (132-216)	-	-	MAT-4153-2 ou (MAT-4103-1)	063-414 ou 064-426 ou 065-426 ou (063-404) ou (064-406) ou (065-406)
520399	Fonderie	S/E	1230	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2032-2)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-1101-3 ou (MAT-1007-2)	063-206 ou (063-212)
557699	Installation of Concrete Reinforcement		735	1	2	3	3	3	ENG-2102-4 ou (ENG-2061-3)	632-206 ou (632-212)	-	-	-	-

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET
DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2021-2022

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de réal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
536499	Montage structural et architectural	S/E	1230	3	2	3	3	3	FRA-2101-4 ou (FRA-2032-2) et (FRA-2033-1)	132-208 ou (132-216)	-	-	MAT-3053-2 ou (MAT-3016-2)	063-306 ou (068-314)
507699	Pose d'armature du béton	S/E	735	1	2	3	3	3	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-
519599	Soudage-montage	S/E	1800	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-3053-2 ou (MAT-3016-2)	063-306 ou (068-314)

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET
DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2021-2022

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
586499	Structural and Architectural Assembly	S/E	1230	3	2	3	3	3	ENG-2102-4 ou (ENG-2062-3)	632-206 ou (632-212)	-	-	MTH-3053-2 ou (MTH-3016-2)	563-306 ou (568-314)
586099	Tinsmithing	S/E	1605	3	1	4	4	4	ENG-2102-4 ou (ENG-2062-3)	632-406 ou (630-416)	-	-	MTH-4253-2 ou (MTH-4103-1)	563-414 ou 564-426 ou 565-426 ou (563-404) ou 564-406 ou 565-406)
522299	Traitement de surface	S/E	780	3	1	4	4	4	FRA-1103-4 ou (FRA-1031-3)	132-208 ou (132-216)	-	-	-	-

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET
DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2021-2022

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
569599	Welding and Fitting	S/E	1800	3	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	MTH-3053-2 ou (MTH-3016-2)	563-306 ou (568-314)

Secteur 17 – Transport

536599	Matelotage	S/E	735	2	2	3	3	3	FRA-1103-4 ou (FRA-1031-3)	132-208 ou (132-216)	-	-	-	-
530499	Régulation de vol	S/E	900	3	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-2102-3 ou (MAT-2007-2)	063-206 ou (063-212)

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET
DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2021-2022

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de réal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
529199	Transport par camion	S/E	615	3	1	4	4	4	-	-	-	-	-	-
579199	Trucking	S/E	615	3	1	4	4	4	-	-	-	-	-	-

Secteur 18 – Cuir, textile et habillement

534599	Mode et confection de vêtements sur mesure	S/E	1470	2	1	4	4	4	-	-	-	-	-	-
--------	--	-----	------	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET
DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2021-2022

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
524399	Production textile (opérations)	S/E	885	3	2	3	3	3	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	MAT-3053-2 ou (MAT-3016-2)	063-306 ou (068-314)

Secteur 19 – Santé

535899	Assistance à la personne en établissement et à domicile	S/E	870	3	2	3	3	3	FRA-3103-1 et FRA-3104-1 et FRA-3105-1 ou (FRA-3048-3) et (FRA-3049-2) et (FRA-3051-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-
514499	Assistance dentaire	S/E	1500	2	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET
DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2021-2022

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de réal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
534199	Assistance technique en pharmacie	S/E	1230	2	1	4	4	4	FRA-2101-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-
564499	Dental Assistance	S/E	1500	2	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	-	-
582599	Health, Assistance and Nursing	S/E	1800	3	4	5	4	4	Unités de 5e secondaire	Unités de 5e secondaire	-	-	-	-

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET
DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2021-2022

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
585899	Institutional and Home Care Assistance	S/E	870	3	2	3	3	3	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-308 ou (628-316)	-	-	-	-
584199	Pharmacy Technical Assistance	S/E	1230	2	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	-	-
538099	Retraitement des dispositifs médicaux	S/E	1080	2	1	4	4	4	FRA-3103-1 et FRA-3104-1 et FRA-3105-1	132-308	-	-	MAT-2101-3	063-206

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET
DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2021-2022

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
532599	Santé, assistance et soins infirmiers	S/E	1800	3	4	5	4	4	Unités de 5 ^e secondaire	Unités de 5 ^e secondaire	-	-	-	-

Secteur 20 – Services sociaux, éducatifs et juridiques

523799	Assistance à la clientèle des services sociaux et de santé au Nunavik	S/E	990	2	5	3	3	3	-	-	-	-	-	-
573799	Health and Social Services Assistance in Nunavik	S/E	990	2	5	3	3	3	-	-	-	-	-	-

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET
DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2021-2022

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
522899	Organisation de loisirs au Nunavik	S/E	1290	1	5	3	3	3	-	-	-	-	-	-
572899	Recreation Leadership in Nunavik	S/E	1290	1	5	3	3	3	-	-	-	-	-	-

Secteur 21 – Soins esthétiques

583999	Aesthetics	S/E	1305	2	1	4	4	4	ENG-3101-1 et ENG-3102-2 ou (ENG-3070-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	-	-
--------	------------	-----	------	---	---	---	---	---	--	----------------------------	---	---	---	---

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET
DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2021-2022

Programme d'études					Conditions d'admission				Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
									Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
524599	Coiffure	S/E	1455	2	1	4	4	4	FRA-1104-2 ou (FRA-1033-1)	132-208 ou (132-216)	-	-	-	-
533999	Esthétique	S/E	1305	2	1	4	4	4	FRA-2102-2 ou (FRA-2033-1)	132-308 ou (128-316)	-	-	-	-
574599	Hairdressing	S/E	1455	2	1	4	4	4	ENG-1101-4 ou (ENG-1062-3)	632-306 ou (630-316)	-	-	-	-

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Il n'est pas obligatoire que l'élève complète le préalable de mathématique dans la même langue que le programme de formation professionnelle choisi.

ANNEXE I
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DU DEP, DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION ET DE LEURS PRÉALABLES SPÉCIFIQUES 2021-2022

Programmes menant à un DEP retirés de l'annexe I et transférés à l'annexe III en 2021-2022 :

Secteur 02 – 5079	Arboriculture-élagage
Secteur 03 – 5270	Boulangerie
Secteur 03 – 5770	Breadmaking
Secteur 09 – 5265	Service technique d'équipement de bureautique
Secteur 09 – 5765	Business Equipment Technical Service
Secteur 10 – 5154	Mécanique de véhicules légers
Secteur 10 – 5217	Carrosserie
Secteur 10 – 5717	Automotive Body Repair and Repainting
Secteur 11 – 5223	Techniques d'usinage
Secteur 11 – 5723	Machining Technics
Secteur 16 – 5299	Montage structural et architectural

Annexe II

Liste des programmes d'études professionnelles
menant à l'obtention de l'ASP et de leurs conditions
d'admission, 2021-2022

ANNEXE II

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DE L'ASP ET DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION 2021-2022

Programme d'études					Conditions d'admission					Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	DEP exigé	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
										Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes

Secteur 01 – Administration, commerce et informatique

580999	Construction Business Management	S/E	450	2	3				Aucun						
530999	Gestion d'une entreprise de la construction	S/E	450	2	3				Aucun						
536199	Lancement d'une entreprise	S/E	330	3	3				Aucun						
532399	Représentation	S/E	450	2	3				Tout DEP						
582399	Sales Representation	S/E	450	2	3				Tout DEP						

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

ANNEXE II

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DE L'ASP ET DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION 2021-2022

Programme d'études					Conditions d'admission					Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	DEP exigé	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
										Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
572699	Secretarial Studies - Legal	S/E	450	1	3				5357 5857 5212 5712 5255 5755						
572799	Secretarial Studies - Medical	S/E	450	1	3				5357 5857 5212 5712 5255 5755						
522699	Secrétariat juridique	S/E	450	1	3				5357 5857 5212 5712 5255 5755						
537399	Secrétariat juridique	S/E	450	1	3				5357 5857 5212 5212 5255 5755						
587399	Secrétariat juridique (traduction à venir)	S/E	450	1	3				5357 5857 5212 5212 5255 5755						

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

ANNEXE II

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DE L'ASP ET DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION 2021-2022

Programme d'études					Conditions d'admission					Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	DEP exigé	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
										Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
522799	Secrétariat médical	S/E	450	1	3				5357 5857 5212 5712 5255 5755						
537499	Secrétariat médical	S/E	450	1	3				5357 5857 5212 5712 5255 5755						
587499	Secrétariat médical (traduction à venir)	S/E	450	1	3				5357 5857 5212 5712 5255 5755						
586199	Starting a Business	S/E	330	3	3				Aucun						

Secteur 02 – Agriculture et pêches

504399	Spécialités en horticulture	%	450	3	3				5288 5788						
--------	-----------------------------	---	-----	---	---	--	--	--	--------------	--	--	--	--	--	--

Secteur 03 – Alimentation et tourisme

584299	Contemporary Professional Pastry Making	S/E	450	2	3				5311 5811						
--------	---	-----	-----	---	---	--	--	--	--------------	--	--	--	--	--	--

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

ANNEXE II

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DE L'ASP ET DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION 2021-2022

Programme d'études					Conditions d'admission					Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	DEP exigé	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
										Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
532499	Cuisine du marché	S/E	525	2	3				5311 5811						
582499	Market Fresh Cooking	S/E	525	2	3				5311 5811						
534299	Pâtisserie de restauration contemporaine	S/E	450	2	3				5311 5811						
531499	Sommellerie	S/E	450	2	3				5293 5793						
581499	Wine Service	S/E	450	2	3				5293 5793						

Secteur 07 – Bâtiment et travaux publics

517299	Réparation d'appareils au gaz naturel	S/E	600	3	3				5315 5815						
--------	---------------------------------------	-----	-----	---	---	--	--	--	--------------	--	--	--	--	--	--

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

ANNEXE II

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DE L'ASP ET DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION 2021-2022

Programme d'études					Conditions d'admission					Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	DEP exigé	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
										Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
521599	Restauration de maçonnerie	S/E	495	2	3				5303 5803						

Secteur 09 – Électrotechnique

528099	Liaison en réseau d'équipement bureautique	S/E	450	2	3				5265 5765						
578099	Networked Office Equipment	S/E	450	2	3				5265 5765						

Secteur 10 – Entretien d'équipement motorisé

523299	Mécanique de motocyclettes	S/E	540	3	3				5298 5798 5154						
535399	Mécanique spécialisée d'équipement lourd		660	3	3				5330 5331 5831 5335						

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

ANNEXE II

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DE L'ASP ET DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION 2021-2022

Programme d'études					Conditions d'admission					Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	DEP exigé	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
										Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes

Secteur 11 – Fabrication mécanique

554199	Diemaking	S/E	900	3	3				5223 5723 5371 5871						
528599	Fabrication de moules	S/E	1140	3	3				5223 5723 5371 5871						
504199	Matriçage	S/E	900	3	3				5223 5723 5371 5871						
572499	Numerical Control Machine Tool Operation	S/E	885	3	3				5223 5723 5371 5871						
504299	Outillage	S/E	900	3	3				5223 5723 5371 5871						
554299	Toolmaking	S/E	900	3	3				5223 5723 5371 5871						

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

ANNEXE II

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DE L'ASP ET DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION 2021-2022

Programme d'études					Conditions d'admission					Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	DEP exigé	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
										Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes
522499	Usinage sur machines-outils à commande numérique	S/E	885	3	3				5223 5723 5371 5871						

Secteur 14 – Mécanique d'entretien

526399	Horlogerie-rhabillage	S/E	600	2	3				5182						
500699	Mécanique d'entretien en commandes industrielles	S/E	450	2	3				5260 5760						

Secteur 16 – Métallurgie

573499	High-Pressure Welding	S/E	600	3	3				5195 5695						
523499	Soudage haute pression	S/E	600	3	3				5195 5695						

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

ANNEXE II

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MENANT À L'OBTENTION DE L'ASP ET DE LEURS CONDITIONS D'ADMISSION 2021-2022

Programme d'études					Conditions d'admission					Préalables spécifiques					
Numéro	Titre du programme d'études	Mode d'éval.	Durée (heures)	Cat. d'éval.	Cat. de préal.	Langue d'enseign.	Langue seconde	Mathématique	DEP exigé	Langue d'enseignement		Langue seconde		Mathématique	
										Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes

Secteur 21 – Soins esthétiques

534999	Épilation	S/E	540	2	3				5035 5535 5339 5839						
584999	Hair Removal	S/E	540	2	3				5035 5535 5339 5839						

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Programmes menant à une ASP retirés de l'annexe II et transférés à l'annexe III en 2021-2022 :

Secteur 01 – 5264 Lancement d'une entreprise

Secteur 01 – 5764 Starting a Business

Annexe III
Liste des programmes d'études professionnelles
retirés de l'offre de formation, 2021-2022

Présentation

La présente annexe regroupe les programmes d'études professionnelles dans lesquels les CSS, les CS et les établissements d'enseignement ne sont plus autorisés à inscrire de nouveaux élèves.

Ces programmes d'études ne s'adressent qu'aux élèves qui y ont commencé, avant le 1^{er} juillet 2021, une formation menant à l'obtention du DEP ou de l'ASP concerné. Ces élèves doivent satisfaire à la condition suivante :

- avoir réussi au moins un cours d'un programme d'études figurant à cette annexe avant le 30 juin de l'année scolaire au cours de laquelle le ministre a retiré ce programme d'études.

Au regard de chaque programme d'études de la présente annexe, on trouve l'année du retrait du programme d'études en question de même que la date de fin d'application. L'élève inscrit à l'un de ces programmes d'études devra avoir terminé sa formation avant le 1^{er} juillet de l'année de fin d'application pour obtenir le DEP ou l'ASP visé. Ainsi, l'élève bénéficie de quatre années pour terminer sa formation, à compter du moment où le programme d'études est retiré.

ANNEXE III
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES RETIRÉS
DE L'OFFRE DE FORMATION, 2021-2022

Secteur Numéro et titre du programme d'études	Filière	Mode d'évaluation	Durée (heures)	Année retrait	Fin d'application
01 – Administration, commerce et informatique					
526499	Lancement d'une entreprise	ASP	S/E	330	2021 2025
571299	Secretarial Studies	DEP	S/E	1485	2018 2022
521299	Secrétariat	DEP	S/E	1485	2018 2022
576499	Starting a Business	ASP	S/E	330	2021 2025
02 – Agriculture et pêches					
507999	Arboriculture-élagage	DEP	S/E	915	2021 2025
03 – Alimentation et tourisme					
527099	Boulangerie	DEP	S/E	795	2021 2025
577099	Breadmaking	DEP	S/E	795	2021 2025
07 – Bâtiment et travaux publics					
514699	Mécanique de machines fixes	DEP	S/E	1800	2019 2023
503299	Pose de revêtements de toiture	DEP	S/E	600	2018 2022
564699	Stationary Engine Mechanics	DEP	S/E	1800	2019 2023
09 – Électrotechnique					
576599	Business Equipment Technical Service	DEP	S/E	1800	2020 2024
526599	Service technique d'équipement bureautique	DEP	S/E	1800	2020 2024
10 – Entretien d'équipement motorisé					
571799	Automotive Body Repair and Repainting	DEP	S/E	1590	2021 2025
521799	Carrosserie	DEP	S/E	1590	2021 2025
525999	Mécanique de moteurs diesels et de contrôles électroniques	ASP	S/E	810	2018 2022
515499	Mécanique de véhicules légers	DEP	S/E	1800	2021 2025
11 – Fabrication mécanique					
572399	Machining Technics	DEP	S/E	1800	2021 2025
526799	Mise en œuvre de matériaux composites	DEP	S/E	900	2020 2024
531099	Opération d'équipements de production	DEP	S/E	900	2020 2024
581099	Production Equipment Operation	DEP	S/E	900	2020 2024
522399	Techniques d'usinage	DEP	S/E	1800	2021 2025
16 – Métallurgie					
523399	Ferblanterie-tôlerie	DEP	S/E	1800	2019 2023
529999	Montage structural et architectural	DEP	S/E	1230	2021 2025
573399	Sheet Metal Work	DEP	S/E	1800	2019 2023

ANNEXE III
LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES RETIRÉS
DE L'OFFRE DE FORMATION, 2021-2022

Secteur Numéro et titre du programme d'études	Filière	Mode d'évaluation	Durée (heures)	Année retrait	Fin d'application
18 – Cuir, textile et habillement					
521999	Confection de vêtements (Façon tailleur)	DEP	S/E	1455	2018 2022
524799	Confection de vêtements et d'articles de cuir	DEP	S/E	900	2018 2022
523999	Confection sur mesure et retouche	DEP	S/E	1470	2018 2022
521899	Dessin de patron	DEP	S/E	1725	2018 2022
19 – Santé					
531799	Assistance à la personne à domicile	DEP	S/E	975	2019 2023
531699	Assistance à la personne en établissement de santé	DEP	S/E	750	2019 2023
581699	Assistance in Health Care Facilities	DEP	S/E	750	2019 2023
581799	Home Care Assistance	DEP	S/E	975	2019 2023
21 – Soins esthétiques					
553599	Aesthetics	DEP	S/E	1350	2018 2022
556899	Electrolysis	ASP	S/E	450	2018 2022
506899	Épilation à l'électricité	ASP	S/E	450	2018 2022
503599	Esthétique	DEP	S/E	1350	2018 2022

Mode d'évaluation : (%) Pourcentage (S/E) Succès-échec

Programmes retirés de l'Annexe III en 2021-2022 :

Secteur 02 – 5210 Production horticole
 Secteur 02 – 5338 Production animale
 Secteur 03 – 5236 Vente de voyage
 Secteur 03 – 5736 Travel Sales
 Secteur 05 – 5030 Ébénisterie
 Secteur 05 – 5530 Cabinet Making
 Secteur 07 – 5118 Pose de systèmes intérieurs
 Secteur 07 – 5272 Vente de produits de quincaillerie
 Secteur 16 – 5165 Chaudronnerie

Annexe IV

Liste des cours hors programmes d'études ministériels pour lesquels le ministre délivre un relevé des apprentissages, 2021-2022

ANNEXE IV

LISTE DES COURS HORS PROGRAMMES D'ÉTUDES MINISTÉRIELS POUR LESQUELS LE MINISTRE DÉLIVRE UN RELEVÉ DES APPRENTISSAGES, 2021-2022

Code	Titre	Durée (heures)
234361	Santé sécurité – abattage manuel	15
499011	Sensibilisation à l'entrepreneuriat*	15
499012	Pesticides-forêts et eaux	30
499015	Travaux sylvicoles de débroussaillage	75
499025	Travaux sylvicoles d'abattage manuel	75
999011	Entrepreneurship*	15
999012	Pesticides–Forests and Aquatic Environment	30

* Ces cours, quoique hors programmes, sont éligibles au financement MEQ pour les élèves inscrits en formation professionnelle (DEP ou ASP) à temps complet seulement.

Annexe V

Liste des compétences par programmes d'études
professionnelles pour lesquelles le ministre impose
des épreuves, 2021-2022

ANNEXE V

LISTE DES COMPÉTENCES PAR PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES POUR LESQUELLES LE MINISTRE IMPOSE DES ÉPREUVES, 2021-2022

Secteur Numéro et titre du programme d'études	Code et énoncé de la compétence
01 – Administration, commerce et informatique	
573199 Accounting	961154 Carry out daily tasks related to transactions involving receivables and payables (R)
523199 Comptabilité	461154 Effectuer des tâches courantes liées aux transactions avec des créditeurs et des débiteurs (R)
582199 Professional Sales	948468 Sell products and services
532399 Représentation	445468 Représenter une entreprise pour la vente de produits et de services
582399 Sales Representation	945468 Represent a company for the sale of goods and services
532199 Vente-conseil	448468 Vendre des produits et des services
02 – Agriculture et pêches	
517399 Fleuristerie	201294 Appliquer des règles de composition florale élaborée
	201323 Réaliser des gerbes murales
	201362 Appliquer des techniques de vente
	201394 Réaliser des accessoires floraux
	201413 Réaliser un arrangement pour une occasion spéciale
525699 Production acéricole	238094 Entailler les érables
	238104 Traiter l'eau d'érable
	238114 Transformer l'eau d'érable
	238124 Conditionner le sirop d'érable
03 – Alimentation et tourisme	
526899 Boucherie de détail	400604 Effectuer la coupe et la préparation des viandes
	400658 Effectuer des coupes de détail de l'arrière de bœuf
	400665 Effectuer des coupes de détail de porc

(R) Épreuve révisée

ANNEXE V

LISTE DES COMPÉTENCES PAR PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES POUR LESQUELLES LE MINISTRE IMPOSE DES ÉPREUVES, 2021-2022

Secteur Numéro et titre du programme d'études	Code et énoncé de la compétence
527099 Boulangerie	400753 Pétrir les pâtes 400773 Préparer des levains et des ferments 400806 Façonner des pâtes à pain blanc
577099 Bread Making	900753 Knead doughs 900773 Prepare preferments and sourdoughs 900806 Shape white bread doughs
535599 Conseil et vente de voyage	450684 Vendre des voyages à forfait
531199 Cuisine	404647 Effectuer la mise en place des viandes, des volailles et des gibiers 404759 Effectuer le service des menus table d'hôte et à la carte
579399 Food and Beverage Services	904508 Provide informal service
578399 Hotel Reception	901652 Take reservations 901715 Perform reception-related tasks in a computerized hotel environment
579799 Pastry Making	909338 Prepare creams, fillings and toppings 909387 Prepare traditional entremets
529799 Pâtisserie	409338 Confectionner des crèmes et des garnitures 409387 Confectionner des entremets traditionnels
581199 Professional Cooking	904647 Do the mise en place for meat, poultry and game 904759 Prepare and serve table d'hôte and à la carte menus
528399 Réception en hôtellerie	401652 Prendre des réservations 401715 Assurer le déroulement des opérations de la réception dans un environnement informatisé
576899 Retail Butchery	900604 Cut and prepare meats 900658 Perform retail cuts of a beef hindquarter 900665 Perform retail cuts of pork

(R) Épreuve révisée

ANNEXE V

LISTE DES COMPÉTENCES PAR PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES POUR LESQUELLES LE MINISTRE IMPOSE DES ÉPREUVES, 2021-2022

Secteur Numéro et titre du programme d'études	Code et énoncé de la compétence
529399 Service de la restauration	404508 Effectuer un service simple
585599 Travel Consulting and Sales	950684 Sell travel packages
07 – Bâtiment et travaux publics	
530399 Briquetage-maçonnerie	278776 Ériger des ouvrages complexes en éléments de maçonnerie
581999 Carpentry	761727 Construct forms for footings, foundation walls and concrete walls
	761766 Frame walls
	761818 Build wood stairs
530099 Carrelage	278638 Effectuer des surfaces de base
	278657 Poser et réparer des revêtements de carreaux selon le procédé en couche mince
531999 Charpenterie-menuiserie	261727 Construire des coffrages d'empattements, de murs de fondation et de murs de béton
	261766 Construire des charpentes de murs
	261818 Construire des escaliers de bois
583699 Commercial and Residential Painting	941434 Prepare and repair plaster surfaces
	941506 Prepare and finish wood surfaces
532299 Intervention en sécurité incendie	437363 Assurer l'alimentation en eau de jets d'attaque
580399 Masonry: Bricklaying	778776 Build complex structures with masonry units
533699 Peinture en bâtiment	441434 Préparer et réparer des surfaces à base de plâtre
	441506 Préparer et finir des surfaces en bois
528699 Plâtrage	304596 Effectuer le travail de finition d'un ouvrage de plâtre
	304618 Tirer des joints
	304627 Moulurer et poser des éléments ornementaux préfabriqués
	304638 Exécuter des revêtements d'acrylique et de stuc

(R) Épreuves révisées

ANNEXE V

LISTE DES COMPÉTENCES PAR PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES POUR LESQUELLES LE MINISTRE IMPOSE DES ÉPREUVES, 2021-2022

Secteur Numéro et titre du programme d'études	Code et énoncé de la compétence
533399 Plomberie et chauffage	307458 Installer des réseaux d'évacuation
	307468 Installer des réseaux de ventilation
	307498 Installer des systèmes de distribution d'eau chaude et d'eau froide, des équipements sanitaires et des accessoires
535199 Pose de revêtements de toiture	258638 Poser un revêtement de membranes élastomères
535099 Pose de systèmes intérieurs	259768 Construire des cloisons
09 – Électrotechnique	
518599 Montage de lignes électriques	281444 Se déplacer sur des supports de bois et de métal
	281527 Installer des conducteurs sur une ligne de transport
	281584 Installer des transformateurs
502499 Réparation d'appareils électroménagers	281354 Réparer des cuisinières électriques
	281367 Réparer des laveuses
	281393 Réparer des lave-vaisselle
	281436 Réparer des réfrigérateurs et des congélateurs
10 – Entretien d'équipement motorisé	
579899 Automobile Mechanics	843506 Inspect electrical and electronic systems
	843547 Repair transmission systems
	843655 Maintain and repair electronic injection and antipollution systems
521799 Carrosserie	340188 Appliquer de la peinture sur des véhicules
	340217 Remplacer, déposer et poser des organes mécaniques
	340253 Mesurer et contrôler des cadres et des caisses de véhicules
	340258 Réparer des éléments structurels et soudés de la carrosserie
534799 Conseil et vente de pièces d'équipement motorisé	346476 Conseiller la clientèle ou le personnel pour des pièces, des produits et des accessoires de véhicules motorisés

(R) Épreuves révisées

ANNEXE V

LISTE DES COMPÉTENCES PAR PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES POUR LESQUELLES LE MINISTRE IMPOSE DES ÉPREUVES, 2021-2022

Secteur Numéro et titre du programme d'études	Code et énoncé de la compétence
534699 Conseil technique en entretien et en réparation de véhicules	345375 Effectuer des calculs de coûts et de rendement
529899 Mécanique automobile	343506 Vérifier le fonctionnement de systèmes électriques et électroniques 343547 Réparer des systèmes de transmission de pouvoir 343655 Effectuer l'entretien et la réparation de systèmes d'injection électronique et antipollution
536799 Mécanique de véhicules de loisir et d'équipement léger	219706 Réparation de systèmes électriques essentiels et de confort 219876 Entretien saisonnier et mise au point
533099 Mécanique de véhicules lourds routiers	350568 Entretien et réparation de systèmes de freinage hydraulique et pneumatique
535399 Mécanique spécialisée d'équipement lourd	351457 Effectuer la réparation de systèmes avancés d'alimentation

11 – Fabrication mécanique

522599 Dessin industriel	372395 Produire des dessins d'ensemble 372466 Produire les dessins de détail d'un mécanisme
536399 Fabrication de pièces industrielles et aérospatiales en composites	269498 Fabriquer des pièces en matériaux composites par moulage contact
536299 Opération d'équipements de production	370188 Opérer des équipements en cours de production
586299 Production Equipment Operation	870188 Operate production equipment during production
522399 Techniques d'usinage	372206 Usiner des pièces simples au tour à commande numérique (R) 372214 Effectuer la programmation manuelle d'un centre d'usinage (R) 372238 Effectuer des travaux de tournage complexe (R) 372248 Effectuer des travaux de fraisage complexe (R)
524499 Tôlerie de précision	372708 Produire un assemblage (volet tôlerie industrielle) 372758 Produire un assemblage (volet tôlerie aéronautique)

(R) Épreuves révisées

ANNEXE V

LISTE DES COMPÉTENCES PAR PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES POUR LESQUELLES LE MINISTRE IMPOSE DES ÉPREUVES, 2021-2022

Secteur Numéro et titre du programme d'études	Code et énoncé de la compétence
522499 Usinage sur machines-outils à commande numérique	372206 Usiner des pièces simples au tour à commande numérique (R)
	372214 Effectuer la programmation manuelle d'un centre d'usinage (R)
	372314 Effectuer la programmation automatique
	372338 Effectuer de l'usinage complexe au centre d'usinage
12 – Foresterie et papier	
518999 Abattage et façonnage des bois	234086 Effectuer l'entretien et le dépannage d'une tête multifonctionnelle
508899 Sciage	225373 Déterminer le débitage permettant d'obtenir le meilleur rapport qualité/rendement
	225398 Effectuer le débitage des bois feuillus
	225455 Effectuer le débitage du pin blanc et du pin rouge de l'est
	225503 Effectuer le débitage des feuillus en vue d'alimenter une refendeuse
13 – Communications et documentation	
524099 Reprographie et façonnage	480148 Produire des documents complexes d'édition
15 – Mines et travaux de chantier	
526199 Extraction de minerai	260434 Écailler un plafond et des parois
	260444 Déblayer du minerai
	260464 Boulonner un plafond et des parois
	260494 Forer une galerie
	260502 Préparer le sautage de volée
509299 Forage et dynamitage	255457 Procéder à des travaux complexes de forage
	255465 Procéder à des sautages complexes
536999 Forage et dynamitage	355255 Procéder à des sautages contrôlés
(R) Épreuves révisées	

ANNEXE V

LISTE DES COMPÉTENCES PAR PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES POUR LESQUELLES LE MINISTRE IMPOSE DES ÉPREUVES, 2021-2022

Secteur Numéro et titre du programme d'études	Code et énoncé de la compétence
16 – Métallurgie	
523399 Ferblanterie-tôlerie	303603 Dessiner des patrons de pièces rectangulaires 303635 Fabriquer des raccords rectangulaires 303645 Interpréter des plans de fabrication 303705 Fabriquer des raccords cylindriques 303715 Interpréter des plans d'installation 303776 Installer des réseaux de distribution d'air et d'évacuation
573499 High-Pressure Welding	802568 Weld pipes using the GMAW process 802575 Weld mild steel and stainless steel pipes using the GTAW process
529999 Montage structural et architectural	302836 Installer des escaliers
523499 Soudage haute pression	302568 Souder des tuyaux à l'aide du procédé SMAW 302575 Souder des tuyaux d'acier doux et d'acier inoxydable à l'aide du procédé GTAW
519599 Soudage-montage	301782 Préparer des pièces 301834 Souder des pièces d'aluminium à l'aide du procédé GTAW (R)
569599 Welding and Fitting	801782 Prepare parts 801834 Weld aluminium parts using the GTAW process
17 – Transport	
536599 Matelotage	292436 Effectuer des travaux de maintenance sur la machinerie d'un navire
18 – Cuir, textile et habillement	
534599 Mode et confection de vêtements sur mesure	427726 Confectionner des manteaux
19 – Santé	
514499 Assistance dentaire	254443 Appliquer des principes et des procédés d'hygiène et d'asepsie 254503 Communiquer en milieu de travail et travailler en équipe

(R) Épreuves révisées

ANNEXE V

LISTE DES COMPÉTENCES PAR PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES POUR LESQUELLES LE MINISTRE IMPOSE DES ÉPREUVES, 2021-2022

Secteur Numéro et titre du programme d'études	Code et énoncé de la compétence
	254538 Appliquer les techniques d'assistance au fauteuil en dentisterie opératoire 254558 Exécuter des tâches liées à la prévention et à la planification des traitements
582599 Health, Assistance and Nursing	754664 Prevent and control infection (R) 754795 Provide specific care (R) 754828 Provide care in a medical unit (R)
532599 Santé, assistance et soins infirmiers	254664 Prévenir et contenir l'infection (R) 254795 Prodiger des soins spécifiques (R) 254828 Prodiger des soins dans une unité de médecine (R)
21 – Soins esthétiques	
553599 Aesthetics	916086 Compare cosmetic products 916157 Give a wax hair-removal treatment 916174 Apply personalized makeup 916196 Give a face-care treatment
524599 Coiffure	418138 Faire une coloration (R) 418185 Effectuer une coupe stylisée 418217 Effectuer une coiffure personnalisée
506899 Épilation à l'électricité	417094 Exécuter une épilation par électrocoagulation ou par courants combinés dans les régions du visage et du cou
534999 Épilation	417778 Épiler les régions du visage et du cou à l'électricité
503599 Esthétique	416086 Comparer des produits cosmétiques (R) 416157 Effectuer une épilation à la cire (R) 416174 Effectuer un maquillage personnalisé 416196 Apporter des soins au visage
584999 Hair Removal	917778 Remove hair from the face and neck using electrolysis

(R) Épreuves révisées

ANNEXE V

LISTE DES COMPÉTENCES PAR PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES POUR LESQUELLES LE MINISTRE IMPOSE DES ÉPREUVES, 2021-2022

Secteur Numéro et titre du programme d'études	Code et énoncé de la compétence
574599 Hairdressing	918138 Colour hair (R)
	918185 Give a styled haircut
	918217 Give a personalized hairstyle

(R) Épreuves révisées

Épreuves retirées de l'annexe V en 2021-2022 :

- Secteur 01 – 5309 Gestion d'une entreprise de la construction (compétence 447994)
- Secteur 01 – 5809 Construction Business Management (compétence 947994)
- Secteur 07 – 5322 Intervention en sécurité incendie (compétences 437383 et 437375)
- Secteur 12 – 5189 Abattage et façonnage des bois (compétences 234136 et 234168)
- Secteur 21 – 5245 Coiffure (compétence 418127)
- Secteur 21 – 5745 Hairdressing (compétence 918127)

Annexe VI

Liste des programmes d'études pour lesquels une instrumentation ministérielle propre à la reconnaissance des acquis et des compétences a été élaborée, 2021-2022

ANNEXE VI

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES POUR LESQUELS UNE INSTRUMENTATION MINISTÉRIELLE PROPRE À LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES A ÉTÉ ÉLABORÉE, 2021-2022

Secteur Numéro et titre du programme d'études	Filière	Remarques (s'il y a lieu)
01 – Administration, commerce et informatique		
573199 Accounting	DEP	
523199 Comptabilité	DEP	
572999 Computing Support	DEP	
582199 Professional Sales	DEP	
532399 Représentation	ASP	
571299 Secretarial Studies	DEP	Fin d'application : 1 ^{er} juillet 2022
521299 Secrétariat	DEP	Fin d'application : 1 ^{er} juillet 2022
535799 Secrétariat	DEP	
522799 Secrétariat médical	ASP	Fin d'application: 1 ^{er} juillet 2022
522999 Soutien informatique	DEP	
532199 Vente-conseil	DEP	
02 – Agriculture et pêches		
525499 Grandes cultures	DEP	
525799 Pêche professionnelle	DEP	
535499 Production animale	DEP	
03 – Alimentation et tourisme		
526899 Boucherie de détail	DEP	
531199 Cuisine	DEP	
578399 Hotel Reception	DEP	
581199 Professional Cooking	DEP	
528399 Réception en hôtellerie	DEP	
529399 Service de la restauration	DEP	
05 – Bois et matériaux connexes		
503199 Rembourrage industriel (T)	DEP	

(T) Instrumentation traditionnelle (produite avant 2002).

Note : Pour avoir accès à l'instrumentation, faire une demande à RAC@education.gouv.qc.ca.

ANNEXE VI

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES POUR LESQUELS UNE INSTRUMENTATION MINISTÉRIELLE PROPRE À LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES A ÉTÉ ÉLABORÉE, 2021-2022

Secteur Numéro et titre du programme d'études	Filière	Remarques (s'il y a lieu)
06 – Chimie et biologie		
532899		Conduite de procédés de traitement de l'eau
07 – Bâtiment et travaux publics		
530399	DEP	Briquetage-maçonnerie
581999	DEP	Carpentry
531999	DEP	Charpenterie-menuiserie
521199	DEP	Entretien général d'immeubles
580399	DEP	Masonry: Bricklaying
533699	DEP	Peinture en bâtiment
503299	DEP	Pose de revêtements de toiture
517299	ASP	Réparation d'appareils au gaz naturel
09 – Électrotechnique		
529599	DEP	Électricité
579599	DEP	Electricity
528199	DEP	Électromécanique de systèmes automatisés
10 – Entretien d'équipement motorisé		
579899	DEP	Automobile Mechanics
529899	DEP	Mécanique automobile
533099	DEP	Mécanique de véhicules lourds routiers
533199	DEP	Mécanique d'engins de chantier
11 – Fabrication mécanique		
504199	ASP	Matriçage (T)
531099	DEP	Opération d'équipements de production
536299	DEP	Opération d'équipements de production
504299	ASP	Outillage (T)
522399	DEP	Techniques d'usinage

(T) Instrumentation traditionnelle (produite avant 2002).

Note : Pour avoir accès à l'instrumentation, faire une demande à RAC@education.gouv.qc.ca.

ANNEXE VI

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES POUR LESQUELS UNE INSTRUMENTATION MINISTÉRIELLE PROPRE À LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES A ÉTÉ ÉLABORÉE, 2021-2022

Secteur Numéro et titre du programme d'études	Filière	Remarques (s'il y a lieu)
12 – Foresterie et papier		
518999 Abattage et façonnage des bois	DEP	
529099 Abattage manuel et débardage forestier	DEP	
507399 Affûtage (T)	DEP	
530699 Aménagement de la forêt	DEP	
520899 Classement des bois débités (T)	DEP	
528999 Travail sylvicole	DEP	
14 – Mécanique d'entretien		
576099 Industrial Construction and Maintenance Mechanics	DEP	
526099 Mécanique industrielle de construction et d'entretien	DEP	
15 – Mines et travaux de chantier		
527399 Conduite de machinerie lourde en voirie forestière	DEP	
527499 Conduite de machines de traitement du minerai	DEP	
526199 Extraction de minerai	DEP	Fin d'application : 1 ^{er} juillet 2025
525399 Forage au diamant	DEP	
16 – Métallurgie		
520399 Fonderie	DEP	
529999 Montage structural et architectural	DEP	Fin d'application : 1 ^{er} juillet 2025
519599 Soudage-montage	DEP	
569599 Welding and Fitting	DEP	
17 – Transport		
529199 Transport par camion	DEP	
18 – Cuir, textile et habillement		
524399 Production textile (opérations)	DEP	
19 – Santé		
531799 Assistance à la personne à domicile	DEP	Fin d'application : 1 ^{er} juillet 2023
531699 Assistance à la personne en établissement de santé	DEP	Fin d'application : 1 ^{er} juillet 2023

(T) Instrumentation traditionnelle (produite avant 2002).

Note : Pour avoir accès à l'instrumentation, faire une demande à RAC@education.gouv.qc.ca.

ANNEXE VI

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES POUR LESQUELS UNE INSTRUMENTATION MINISTÉRIELLE PROPRE À LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES A ÉTÉ ÉLABORÉE, 2021-2022

Secteur Numéro et titre du programme d'études	Filière	Remarques (s'il y a lieu)
535899 Assistance à la personne en établissement et à domicile	DEP	
514499 Assistance dentaire (T)	DEP	
581699 Assistance in Health Care Facilities	DEP	Fin d'application : 1 ^{er} juillet 2023
534199 Assistance technique en pharmacie	DEP	
581799 Home Care Assistance	DEP	Fin d'application : 1 ^{er} juillet 2023
585899 Institutional and Home Care Assistance	DEP	
21 – Soins esthétiques		
524599 Coiffure	DEP	

(T) Instrumentation traditionnelle (produite avant 2002).

Note : Pour avoir accès à l'instrumentation, faire une demande à RAC@education.gouv.qc.ca.

Annexe VII
Passerelle CFMS – DEP, 2021-2022

ANNEXE VII
PASSERELLE CFMS-DEP, 2021-2022

Secteur Numéro et titre du programme d'études	Durée (heures)
02 – Agriculture et pêches	
509499 Aquiculture	900
536699 Élagage	915
517399 Fleuristerie	1035
537699 Fleuristerie	1035
582099 Landscaping Operations	1035
525799 Pêche professionnelle	1605
532099 Réalisation d'aménagements paysagers	1035
586699 Tree Pruning	915
03 – Alimentation et tourisme	
526899 Boucherie de détail	900
537099 Boulangerie	795
579399 Food and Beverage Services	960
576899 Professional Bread Making	795
576899 Retail Butchery	900
529399 Service de la restauration	960
04 – Arts	
517899 Taille de pierre	1440
07 – Bâtiment et travaux publics	
530399 Briquetage-maçonnerie	900
511999 Calorifugeage	900
530099 Carrelage	690
583699 Commercial and Residential Painting	900
520299 Entretien de bâtiments nordiques	1320
521199 Entretien général d'immeubles	900
571199 General Building Maintenance	900
533499 Installation de revêtements souples	900
580399 Masonry: Bricklaying	900
531299 Mécanique de protection contre les incendies	900
570299 Northern Building Maintenance	1320
533699 Peinture en bâtiment	900
578699 Plastering	810
528699 Plâtrage	810

ANNEXE VII
PASSERELLE CFMS-DEP, 2021-2022

Secteur Numéro et titre du programme d'études	Durée (heures)
535199 Pose de revêtements de toiture	630
535099 Pose de systèmes intérieurs	735
534399 Préparation et finition de béton	900
584399 Preparing and Finishing Concrete	900
580099 Tiling	690
09 – Électrotechnique	
518599 Montage de lignes électriques	900
537599 Montage de lignes électriques et de télécommunications	1140
11 – Fabrication mécanique	
536399 Fabrication de pièces industrielles et aérospatiales en composites	1005
536299 Opération d'équipements de production	870
586299 Production Equipment Operation	870
12 – Foresterie et papier	
518999 Abattage et façonnage des bois	840
529099 Abattage manuel et débardage forestier	900
507399 Affûtage	900
520899 Classement des bois débités	930
508899 Sciage	900
528999 Travail sylvicole	900
15 – Mines et travaux de chantier	
524899 Conduite de grues	870
527399 Conduite de machinerie lourde en voirie forestière	630
527499 Conduite de machines de traitement du minerai	900
522099 Conduite d'engins de chantier	1095
528499 Conduite d'engins de chantier nordique	900
572099 Construction Equipment Operation	1095
575399 Diamond Drilling	600
526199 Extraction de minerai	930
536899 Extraction de minerai	930
525399 Forage au diamant	600
577499 Machine Operations, Mineral and Metal Processing	900
578499 Northern Heavy Equipment Operations	900
576199 Ore Extraction	930

ANNEXE VII
PASSERELLE CFMS-DEP, 2021-2022

Secteur Numéro et titre du programme d'études	Durée (heures)
16 – Métallurgie	
530899 Fabrication de structures métalliques et de métaux ouvrés	1350
557699 Installation of Concrete Reinforcement	735
536499 Montage structural et architectural	1230
507699 Pose d'armature du béton	735
586499 Structural and Architectural Assembly	1230
17 – Transport	
536599 Matelotage	735
18 – Cuir, textile et habillement	
524399 Production textile (opérations)	885
19 – Santé	
535899 Assistance à la personne en établissement et à domicile	870
585899 Institutional and Home Care Assistance	870

Programmes menant à un DEP retirés de l'annexe I et transférés à l'annexe III en 2021-2022 :

Secteur 02 – 5079	Arboriculture-élagage
Secteur 03 – 5270	Boulangerie
Secteur 03 – 5770	Bread Making
Secteur 11 – 5310	Opération d'équipement de production
Secteur 11 – 5810	Production Equipment Operation
Secteur 15 – 5261	Extraction de minerai
Secteur 15 – 5761	Ore Extraction
Secteur 16 – 5299	Montage structural et architectural

Annexe VIII

Tableau des unités requises en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique pour l'admission à certains programmes d'études menant au DEP, par la passerelle CFMS – DEP, 2021-2022

ANNEXE VIII

Tableau des unités requises en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique pour l'admission à certains programmes d'études menant au DEP, par la passerelle CFMS – DEP⁹

	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES	FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	Régime J5	Codes de l'ancien curriculum	Codes actuels
Langue d'enseignement	16 unités (132-108 et 132-208)	FRA-2031-3 FRA-2032-2 FRA-2033-1	FRA-2101-4 FRA-2102-2
	12 unités (632-106 et 632-206)	ENG-2061-3 ENG-2062-3	ENG-2101-2 ENG-2102-4
Langue seconde	8 unités (134-104 et 134-204)	ANG-2001-6	ANG-2101-4
	12 unités (634-106 et 634-206)	FRE-2091-6	FRE-2102-3
Mathématique	12 unités (063-106 et 063-206)	MAT/MTH-2006-2 MAT/MTH-2007-2 MAT/MTH-2008-2	MAT/MTH-2101-3 MAT/MTH-2102-3
	12 unités (563-106 et 563-206)		

⁹ Les codes de cours de régimes d'études antérieurs à ceux mentionnés dans la présente annexe peuvent également être utilisés afin de répondre à l'exigence d'avoir obtenu les unités requises en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique du 1^{er} cycle du secondaire de la FGJ ou de la 2^e secondaire de la FGA.

